

## Quatrième séance, vendredi 22 mars 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-GC-307	Mandat	Demande d'audit externe pour le Service de l'enseignement obligatoire de langue française : Un impératif pour la qualité de notre système éducatif	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Eric Barras Sandra Lepori Brice Repond Gabriel Kolly Christian Clément David Fattebert Grégoire Kubski Sébastien Dorthe Catherine Esseiva Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2023-DFIN-18	Décret	Décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023	Entrée en matière Lecture des articles	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2024-GC-39	Résolution	Erasmus+, il est temps de garantir une participation de la Suisse	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Lucie Menétray Marie Levrat
2020-DIAF-45	Loi	Loi modifiant la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat	Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-GC-167	Motion	Modification de la Constitution - Article 3 alinéa 1: ajout d'une lettre i) "Préserver un monde digne d'être vécu pour les générations futures"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Benoît Rey Ralph Alexander Schmid <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Nicolas Bürgisser, Charly Cotting, Anne Meyer Loetscher, Pauline Robatel et Dominic Tschümperlin.

MM. Romain Collaud, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

---

**Mandat 2023-GC-307****Demande d'audit externe pour le Service de l'enseignement obligatoire de langue française :  
Un impératif pour la qualité de notre système éducatif**

---

Auteur-s:	<b>Barras Eric</b> ( <i>UDC/SVP, GR</i> ) <b>Lepori Sandra</b> ( <i>PLR/PVL/FDP/GLP, SC</i> ) <b>Repond Brice</b> ( <i>PLR/PVL/FDP/GLP, GR</i> ) <b>Kolly Gabriel</b> ( <i>UDC/SVP, GR</i> ) <b>Clément Christian</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, SC</i> ) <b>Fattebert David</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, GL</i> ) <b>Kubski Grégoire</b> ( <i>PS/SP, GR</i> ) <b>Dorthe Sébastien</b> ( <i>PLR/PVL/FDP/GLP, SC</i> ) <b>Esseiva Catherine</b> ( <i>PLR/PVL/FDP/GLP, LA</i> ) <b>Michellod Savio</b> ( <i>PLR/PVL/FDP/GLP, VE</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles</b>
Dépôt:	<b>08.12.2023</b> ( <i>BGC octobre 2023, p. 4112</i> )
Développement:	<b>08.12.2023</b> ( <i>BGC octobre 2023, p. 4112</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>20.02.2024</b> ( <i>BGC mars 2024, p. 7183</i> )

---

**Prise en considération**

**Repond Brice** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je suis coauteur de ce mandat et je m'exprime au nom de la quasi unanimité des cosignataires. On a eu quelques échanges en parallèle durant cette semaine avec M<sup>me</sup> la Représentante du Gouvernement pour parler de cette question sur la vision éducative qui semble poser pas mal de questions. Au nom des cosignataires, je tiens à donner quelques précisions et une interprétation claire de ce que nous attendons par rapport à ces différents points.

Avant cela j'aimerais quand même remercier le Gouvernement d'avoir intégré certains aspects dans l'audit, tel que l'anonymat – c'est quelque chose de vraiment important et essentiel –, également le fait d'avoir ouvert cet audit à l'ensemble des employés du SEnOF et à ceux qui l'auraient quitté lors des cinq dernières années. Cela est vraiment un très bon signe.

Pour la suite de mon intervention, je vais vraiment me focaliser sur la partie "vision éducative" et je vais vraiment donner cette interprétation. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat suggère de faire une vaste étude, qui serait coûteuse, qui durerait des années, qui aurait simplement pour but de faire une comparaison de différents modèles éducatifs. Pour nous il est très clair que ce type d'étude, nous n'en voulons pas. Nous ne voulons pas d'une usine à gaz à ce stade. Nous sommes également conscients des limites au niveau des compétences du SEnOF et nous ne souhaitons pas plus remettre en question l'entièreté du Plan d'études romand (PER). D'ailleurs, la majorité des critiques qui ont émané du terrain sont des critiques visant essentiellement des mesures mises en place soit par le SEnOF, soit par la DFAC. D'ailleurs, il y a toujours un flou assez présent entre ce qui est de la compétence de la DFAC et ce qui est de la compétence du SEnOF et qu'est-ce qui découle directement du PER. À notre avis, il est essentiel de pouvoir auditer spécifiquement ces mesures.

Pour clarifier ce qui est de la compétence cantonale, voici un exemple, celui de la semestrialisation.

La semestrialisation est une mesure qui vise, grosso modo, à remettre les compteurs de notes à zéro à la fin du premier semestre. Cela signifie qu'il n'y a que le deuxième semestre qui compte et que le premier compte pour beurre. Je vous laisse imaginer la motivation des élèves durant le premier semestre...

Par rapport aux points 2 et 3 sur la vision éducative, qu'est-ce que nous, cosignataires, souhaitons de cet audit? On attend que l'audit inclut dans son champ d'action, au minimum, des questions visant:

1. à recenser toutes les mesures menées ou imposées par le SEnOF ou la DFAC et qui sont de leur compétence, telles que la semestrialisation;
2. à permettre aux personnes du terrain, en particulier les enseignants, les adjoints, les directeurs, de donner leur avis sur ces mesures (critiques positives ou négatives);
3. à permettre aux personnes du terrain de donner leur jugement sur l'efficacité de ces mesures par rapport à l'apprentissage des connaissances.

Ces points doivent être explicitement mentionnés dans le mandat. Le rapport d'audit final devra contenir une section dédiée à ces questions. Cette partie devra inclure une liste exhaustive des mesures, des critiques positives ou négatives à leur égard et une analyse qualitative de leur effet sur l'apprentissage des connaissances.

Avec ces considérations, nous vous demandons de soutenir le mandat en bloc et de refuser le fractionnement. C'est également un signal que nous donnons à l'ensemble des employés du SEnOF que non, ils ne seront pas déçus, ils vont être audités sur ces éléments-là et ils vont être écoutés et c'est très important.

Je vous demande de soutenir vivement le mandat dans son intégralité.

**Genoud François** (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Mes liens d'intérêts: j'ai cosigné ce mandat, sur la deuxième page, ce qui fait que mon nom n'apparaît pas dans les différents documents. J'ai enseigné durant plus de quarante ans, et à l'école primaire et au CO de la Veveyse, en tant qu'enseignant et adjoint de direction. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Je ne vais pas vous parler des tenants et des aboutissants de ce mandat. Les précisions de notre collègue Brice Repond, mandataire, expliquent clairement les objectifs de l'audit. En effet, les commentaires venant de la base, les enseignants, reflèteront mieux la réalité par rapport aux exemples rapportés aux députés.

Je m'attarderai en revanche sur la réponse du Conseil d'Etat. Notre gouvernement nous propose le fractionnement de ce mandat. Ce n'est pas nouveau et je dirais même que cela devient une habitude. Il est en effet plus simple de choisir quelques points dans un mandat au lieu d'essayer d'y répondre complètement.

Toutefois, en discutant, il est plus facile de trouver des solutions qui conviennent à tous et permettront ainsi d'améliorer les soucis rencontrés. Je parle évidemment du point 2.

Le point 3 : "Les objectifs d'enseignement ont été définis de manière identique pour tous les cantons et se concrétisent dans les plans d'étude respectifs". Là également, les mandataires ne veulent certainement pas changer les plans d'études! Je répondrais par un exemple:

lors de l'introduction des maths modernes, notre inspecteur nous avait donné comme consigne de suivre les différents points de cette nouvelle façon d'enseigner les mathématiques, mais surtout de ne pas oublier que l'apprentissage du livret restait nécessaire et que pour les élèves rencontrant des difficultés, le drill était important! Même remarque pour l'orthographe et l'apprentissage des langues. Aujourd'hui, bientôt plus de contrôle ou d'examen, et même – je n'en reviens toujours pas –, on parle de semestrialisation des notes! En clair, comme l'a expliqué mon préopinant, seules les notes du deuxième semestre comptent pour les résultats de l'année scolaire! Je vous promets que certains élèves ont déjà vite compris qu'il fallait surtout travailler depuis Noël! Alors que d'autres rencontrent des difficultés, car nous le savons tous, cette période du calendrier est plus compliquée, surtout pour des élèves un peu moins "scolaires".

Je suis confiant de la tournure que prend ce mandat et me réjouis de connaître les commentaires et les avis des enseignants.

Certes, vous pensez que je suis de la vieille école. Mais non, la réalité du terrain est là et c'est le moment d'en tenir compte avant le déclin de notre école fribourgeoise francophone.

Je pourrais bien évidemment relever d'autres points cités dans le mandat ou dans les courriers des enseignants que nous avons reçus. Je pense:

- > à la primarisation du cycle 3 et l'approche inadaptée des adolescents;
- > à l'école inclusive;
- > aux directives concernant les évaluations, et j'en passe.

Mais je m'arrêterai sur un dernier point, celui de la différence entre la base – les enseignants, les parents, les patrons – et la position de la direction du SEnOF et des inspecteurs. A ce sujet, quel est le rôle des inspecteurs? Actuellement, leur travail est mal, voire pas compris. Au primaire, les directeurs d'école connaissent bien leur métier et au CO les directeurs également. Ce point – l'écart entre la base et la direction du SEnOF – est tellement important et récurrent qu'il est vraiment important d'accepter ce mandat dans son entier. C'est ce que vous propose le groupe Le Centre et je vous encourage à en faire de même.

**Kehl Roland** (*VEA/GB, SE*). Ich spreche für das Grüne Bündnis.

Meine persönliche Verbindung zu diesem Geschäft ist, dass ich an einem Kollegium in Freiburg als Lehrer angestellt bin.

Ich bin ein Deutschschweizer Lehrer und beginne deshalb mit einer kleinen Richtigstellung. Es ist in diesem Saal schon verschiedentlich über die deutschsprachigen Schulen spekuliert worden: "Die 'Tütschschwyzler' lieben die Digitalisierung." Ich möchte nur schnell diesen Mythos korrigieren. Es gibt auch bei den deutschsprachigen Lehrpersonen einen kritischen Blick auf die Digitalisierung. Aber wir verschliessen uns diesen tiefgreifenden Veränderungen der Gesellschaft nicht

kategorisch, sondern wir haben die neuen Medien implementiert, auch um herauszufinden, wie wir sie gewinnbringend, nachhaltig und zum Wohle unserer Schülerinnen und Schüler einsetzen können.

Gerade in diesem Bereich, das ist ein schönes Beispiel dafür, können die Gymnasien sehr gut mit der Bildungsdirektion zusammenarbeiten. Die meisten Lehrpersonen haben Verständnis dafür, dass die Direktion Regeln für den Einsatz digitaler Mittel im Unterricht erlassen muss. Das ist nun einmal die Aufgabe einer Direktion. Auf der Gegenseite lässt uns das Amt einen gewissen Handlungs- und Interpretationsspielraum.

Ich komme nun zum Auftrag zum Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF, deutsch Amt für französischsprachigen obligatorischen Unterricht) vom November 2023. Dieses Mandat war alarmierend formuliert und dramatisierend. Die Vorwürfe waren sehr schlecht belegt, aber happig: Die Autorinnen und Autoren sprachen von "strukturellem Mobbing", "erschüttertem Vertrauen" und von "Amtsmissbrauch". Und es tauchten ein Name in dem Mandat auf und eine Affäre. Da stellen sich mir Fragen: Welcher Zusammenhang besteht denn zwischen diesen zahlreichen, etwas nebulösen Anschuldigungen und dieser genannten Person? Was ist das Motiv hinter diesem Mandat?

Man hat den Eindruck, dass zwei Fliegen mit einem Schlag erlegt werden sollen: der persönliche Konflikt einer Einzelperson und eine diffuse Kritik am SEnOF. Kann es sein, dass diese Affäre einigen Kolleginnen und Kollegen gerade sehr gut in die politischen Karten spielt?

Vor diesem Hintergrund ist es sehr erfreulich, dass der Staatsrat nicht auf alle Forderungen dieser Breitseite gegen das SEnOF eingehen möchte. Erfreulich ist, dass er das Audit des SEnOF gleich selbst in Auftrag gegeben hat. Das dürfen wir aber auch als Wink mit dem Zaunpfahl verstehen: Es ist nicht die Aufgabe des Grossen Rats, die Konflikte von Einzelpersonen mit ihren Vorgesetzten mit eigenen bildungspolitischen Forderungen zu vermischen. Mit dem Audit wird die Basis dafür gelegt, dass im SEnOF wieder Ruhe einkehren kann.

Es ist auch erfreulich, dass der Staatsrat nicht auf Punkt zwei des Mandats eingehen möchte. Dieser Punkt zwei geht von der falschen Annahme aus, dass das Amt befugt sei, eigenmächtig Bildungspolitik zu betreiben, und zwar abweichend von nationalen Bildungszielen, Lehrplänen und Richtlinien. Das ist gar nicht möglich und die Forderung zwei des Mandats zeugt von sehr wenig Sachkenntnis.

Der unterschwellige Vorwurf des Mandats lautet: Die Freiburger Schülerinnen und Schüler lernen weniger; schuld daran ist das SEnOF. Die Zahlen sprechen ganz klar eine andere Sprache: Bei einer Studie aus dem Jahr 2017 mit 20 000 Teilnehmerinnen und Teilnehmern in der ganzen Schweiz haben die französischsprachigen Schülerinnen und Schüler des Kantons Freiburg in den Bereichen Erstsprache und Fremdsprache durchweg besser abgeschnitten als der Schweizer Durchschnitt.

Ebenso erfreulich ist, dass der Staatsrat auf die Realisierung von Punkt drei des Mandats verzichten möchte. Auch das tut er aus gutem Grund. Denn auch in diesem Bereich, also in der Schnittstelle zwischen obligatorischer Schule und Lehrbetrieben respektive der Schnittstelle obligatorische Schule und Gymnasien, ist der Kanton längst tätig. Aus der Botschaft des Staatsrats geht hervor, dass es sowohl auf nationaler als auch auf kantonaler Ebene seit Jahrzehnten stufenübergreifend Gremien gibt, in denen die entsprechenden Anforderungen und Erwartungen festgehalten und immer wieder überprüft werden.

Ich komme zum Schluss. Wir alle waren in der Schule und sind daher Expertinnen und Experten für Bildungsfragen. Unseren Greyerzer Kolleginnen und Kollegen liegt die Schule am Herzen. Sie kämpfen leidenschaftlich für die bestmögliche Ausbildung ihrer Kinder – und das ist lobenswert. Aber nehmen wir uns ein Vorbild am Staatsrat und versachlichen wir die etwas überhitzte Debatte. Die Schule im Kanton funktioniert, die Ausbildung ist von hoher Qualität. Belasten wir das Amt nicht mit nutzlosen Aufträgen.

Folgen Sie bitte deshalb dem Antrag des Staatsrates und teilen Sie das Mandat auf.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts: syndic de Corbières et signataire du mandat.

En préambule, Mesdames et Messieurs, également pour répondre à mon collègue Kehl, en préparant mon intervention, j'ai fait le compte du nombre de personnes qui m'ont écrit, téléphoné ou contacté par les réseaux sociaux suite au dépôt du mandat et à la demande d'urgence. J'en suis actuellement à plus de 50. Je suis député depuis 2011, je n'ai jamais vécu cela. Toutes ces personnes ont eu un discours quelque peu similaire: "Il y a un sérieux problème au SEnOF, on n'est pas écouté", etc. Cela me conforte encore plus dans la défense de ce mandat.

Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, qui va soutenir à l'unanimité le mandat et refuser son fractionnement. Mais nous nous joignons aux explications du collègue Repond sur les points 2 et 3. Nous ne pourrions pas nous passer, à terme, d'une analyse sur ces points pédagogiques. Mais nous concevons que les mettre dans le mandat, comme demandé, sera compliqué et risque de prendre trop de temps.

Concernant les points 1 et 4, nous remercions le Conseil d'Etat pour la rapide mise en oeuvre de la procédure d'audit et nous saluons entre autres, cela a été dit par mon collègue Repond, que le Conseil d'Etat ait suivi la volonté des mandataires en ce qui concerne notamment l'anonymat.

Par contre, Mesdames et Messieurs, la communication de notre Gouvernement envers les enseignants qui souhaiteraient participer à l'audit nous laisse quelque peu perplexes. D'un côté oui, le Conseil d'Etat veut faire un audit, mais les conseillers et conseillères d'Etat en charge disent devant les enseignants que les participants seront de toute façon déçus du résultat de l'audit, que ça ne donnera pas grand-chose. Comment, Mesdames et Messieurs, voulez-vous que des personnes ayant des choses à dire sur les problèmes qu'ils ont vécus par rapport au SEnOF soient motivées quand des conseillers d'Etat tiennent de tels propos ? Plusieurs enseignants m'ont recontacté et m'ont dit: "A quoi bon participer si le Conseil d'Etat dit déjà, alors que rien n'a commencé, que les résultats ne serviront à rien?"

C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que je demande au Conseil d'Etat d'accompagner cet audit en étant ouvert et en assurant un soutien aux différents enseignants impactés par les problèmes latents au SEnOF. Vous devez garantir un cadre clair et précis aux participants.

**Emonet Gaétan** (*PS/SP, VE*). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis enseignant en 7H à Châtel-St-Denis.

Je ne suis pas en souffrance, mais certains éléments, comme dans tous les métiers, m'interrogent. Et depuis trente-cinq ans que je pratique cette profession, je suis témoin de nombreux changements qui pour certains sont positifs et permettent un développement moderne de notre école, mais pour d'autres moins, provoquant notamment une surcharge de travail pour les enseignants et enseignantes, tout cela avec une organisation du milieu scolaire qui n'a guère évolué. Mais comme vous le savez M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, le milieu enseignant a une adaptabilité qui n'est pas à prouver.

Je m'exprime à titre personnel sur le mandat qui nous est proposé.

Beaucoup de choses ont été déjà dites sur les demandes et la volonté des mandataires de faire le point sur le fonctionnement général du SEnOF – le management et plusieurs autres thématiques qui nécessiteront des interviews, des recherches et une analyse objective de ce service.

Je souhaite évoquer deux éléments dans mon intervention. Tout d'abord, je demande que le rapport d'audit soit rendu public et, surtout, que son contenu donne lieu à des aménagements, des changements, que les conclusions et les éventuelles pistes de réflexion soient prises au sérieux et induisent des améliorations et peut-être des aménagements en profondeur au SEnOF. Ensuite, j'évoquais dans mes propos liminaires de nombreux changements, notamment dans le management de l'école avec bien sûr l'introduction des directions d'établissement au niveau primaire, cycles 1 et 2. Par cette introduction, de nombreuses – parfois trop pour une seule personne – prérogatives ont été données à nos directeurs et directrices, dont la conduite pédagogique et la conduite RH. Cette nouvelle gouvernance est maintenant en place, avec des disparités possibles si j'en crois certains retours, et je ne vais pas revenir sur la dotation horaire promise qui n'est pas encore arrivée. Bref, le rapport d'audit doit aussi analyser la gouvernance jusqu'au dernier maillon de la chaîne. Et cela sans tabou, avec la remise en cause de la place des inspecteurs scolaires dans cette chaîne de décision et surtout de diffusion des informations.

Aussi, pour conclure, je soutiendrai ce mandat sans le fractionnement – d'après les explications données par M. Repond – afin d'avoir des résultats concrets, pour l'avenir de notre Ecole, surtout pour nos élèves qui méritent d'avoir des enseignants et des enseignantes en pleine forme et motivés à remplir leur mission avec plaisir.

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis comandataire et également co-président du Conseil des parents du CO de Marly. Je m'exprime en mon nom propre.

De mon temps, il y a une quarantaine d'années, on parlait de syllabaire, de table de multiplications chantées en chœur – 2x2 - 4, 2x3 - 6, 2x4 - 8 – où parfois on se rappelait plus de la musique que des paroles... De mon temps, les pauvres élèves qui se trompaient se faisaient tirer par les oreilles et frapper la tête contre le tableau noir. Heureusement, ce temps est révolu. L'école évolue pour s'adapter au monde dans lequel on vit.

A notre école et au personnel scolaire, on demande beaucoup: les compétences fondamentales s'étalent de plus en plus, l'environnement dans lequel nous vivons devient de plus en plus complexe, certains parents n'assument plus du tout leurs responsabilités et d'autres ne respectent plus du tout le travail fourni. Ce sont autant de facteurs déstabilisants, mais le simple miroir de notre société.

Comme dans tout changement, un environnement de confiance et de dialogue est nécessaire pour éviter les blocages et avancer sereinement. La comparaison entre les services d'enseignement germanophone et francophone est parlant. J'ai discuté avec des responsables d'établissement, des anciens inspecteurs et d'autres professionnels. Il y a un malaise profond et il temps de crever l'abcès.

Le Conseil d'Etat suit notre mandat sur déjà deux points et les démarches initiées semblent sérieuses. C'est un bon départ. Mais comme l'a dit mon commanditaire Repond, nous demandons d'intégrer d'autres aspects de manière pragmatique sans en faire une usine à gaz et des études sur plusieurs années. Les échanges avec la Direction permettent d'entrevoir un futur terrain d'entente, même si elle ne se rallie pas officiellement au mandat complet.

Et ensuite, il s'agira de prendre les mesures organisationnelles pour rétablir la confiance et le dialogue. Il s'agira, dans une étape ultérieure, également d'agir à un plus haut niveau. Si des changements sont nécessaires au niveau du PER, nous sommes membres de la CIIP et on ne peut pas toujours se cacher derrière des experts parfois loin du terrain. Nous avons le droit et le devoir d'agir. Et n'ayons pas peur de mesurer les niveaux des compétences fondamentales: lire, écrire, compter. Les maîtres d'apprentissage vous le diront, les niveaux moyens ne sont pas terribles.

Pour reprendre Victor Hugo: "Les maîtres d'école sont des jardiniers en intelligence humaine."

Regardons sereinement ensemble où le râteau est fendu – pas uniquement sur la pointe, mais sur toute sa longueur – pour que nos jardiniers puissent travailler. Un bletz ne suffira pas et changeons-le si nécessaire. Car le vœu de nous toutes et tous est que le jardin fribourgeois de l'école bourgeoise de ses plus belles fleurs.

Soyons à la hauteur de nos enfants. Pour cette raison je voterai le mandat dans son intégralité et vous demande d'en faire de même.

**Ingold François** (*VEA/GB, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier; j'ai été enseignant quinze ans dans le canton de Fribourg, au secondaire 2. Je suis aujourd'hui formateur HEP dans trois autres cantons.

"Celui qui se scandalise est toujours banal: j'ajoute qu'il est également toujours mal informé." Pasolini dans *La Liberté* du jour.

En préambule, je vais tenter de reproduire un discours qui permettra au plus grand nombre de mes collègues de s'y reconnaître.

En préambule toujours, nous estimons que c'est tout à fait justifié de faire un audit sur le SEnOF, surtout après les allégations présentées dans ce mandat. Si cela devait s'avérer exact, ce sera à la justice de faire son travail. Si cela s'avère faux, il faudra également accepter que vous avez proféré des propos potentiellement diffamatoires, tout en vous souvenant que vous avez été 56 à voter le 27 novembre 2023 contre la protection des lanceurs d'alerte. De mon côté, je ne me permettrais pas de me substituer à la justice.

Je travaille dans trois cantons romands et c'est une constante: l'insatisfaction par rapport aux services de l'enseignement. Le SEnOF est une grande entreprise avec un système extrêmement pyramidal. Selon moi, l'organisation du SEnOF ne répond plus aujourd'hui aux principes d'un management agile, durable et résilient comme nous pourrions l'attendre en 2024. Je pense qu'il manque également de liant entre les décideurs et les enseignants: nous devons constater qu'une partie des décisions prises d'en haut, aussi bonnes soient-elles, ne sont pas comprises d'en bas, à l'image de la stratégie numérique. Selon moi, rien de nouveau.

Nous ne sommes pas dans la situation où le SEnOF est constitué comme par magie d'une horde de gauchistes assoiffés de wokisme et débarquée en novembre 2021 dans la valise de la nouvelle Directrice élue. L'instruction publique est une vieille dame bourgeoise, entretenue depuis de nombreuses années par le centre-droit: Jean-Pierre Siggen, Isabelle Chassot, Augustin Macheret, Marius Cottier, Max Aebischer... Je ne vais pas remonter jusqu'à Jésus-Christ (*rires*), qui était lui-même d'ailleurs de centre-droit paraît-il, mais je n'en ai pas la confirmation.

C'est vous, la droite bourgeoise qui avez créé le SEnOF, à votre image! Et c'est vous, aujourd'hui, qui profitez de la situation d'avoir une Directrice de gauche pour attaquer votre bête. Donc oui, nous soutenons cette partie du mandat pour évaluer 150 ans de politique bourgeoise.

Deuxièmement, ce mandat aurait pu, avec un peu de tact et sans le téléguidage populiste que tout le monde aura compris – d'ailleurs c'est peut-être pour cela que vous le corrigez en direct –, questionner l'enseignement avec justesse. Parce que rien n'est parfait dans l'enseignement. C'est une science liquide, en constante évolution et surtout, une science nouvelle. Depuis l'arrivée dans les années 1990 de la didactique, qui place non plus le régent au sommet de la pyramide du savoir, l'école a changé. Elle offre l'opportunité de questionner les flux dans une salle de classe, l'échange constant et réfléchi entre le savoir, l'apprenant et l'enseignant. Les méthodes d'enseignement ont évolué, parfois dans le bon sens et parfois également dans le mauvais sens. Ce n'est pas parce qu'on est de gauche, que la Directrice des écoles est de gauche, qu'on doit voir ou comprendre l'école comme une réussite absolue. L'école est imparfaite par essence. Car l'école, c'est du vivre ensemble, avec des humains. L'enseignant est là pour enseigner, pour élever ses élèves, pour transmettre du savoir. Parfois, il trouve la clé, parfois il ne la trouve pas.

Aujourd'hui, le métier d'enseignant a changé, il est devenu extrêmement administratif. Les enseignants doivent gérer une école de plus en plus inclusive avec des moyens en temps qui n'ont pas bougé depuis cinquante ans. Quand j'étais enfant,

on ne parlait pas de trouble dys, mais d'échec scolaire. Mais c'est peut-être à cela que certains veulent retourner: l'école du bonnet d'âne, l'école des punitions corporelles, l'école qui dresse les élèves, qui met des amendes, l'école qui tient la baguette, l'école qui rend docile, l'école des perroquets, l'école de la vérité.

Mais surtout, cette école, c'est le Parlement qui l'a voulue. C'est le Parlement qui a validé, avant que cela passe devant le peuple, le principe d'HarmoS, et donc du PER. C'est le Parlement qui charge le bateau des enseignants. C'est le Parlement qui maintient les quotas dans les classes. C'est le Parlement qui a voulu que les élèves du CO reçoivent une tablette. C'est le Parlement qui s'offusque à chaque augmentation d'EPT dans l'enseignement.

Certains députés, qui ont signé ce mandat, siègent à la CIP CSR: qu'avez-vous déposé comme intervention auprès de cette CIP qui est l'endroit où on peut changer les choses, où on peut influencer le PER? Qu'avez-vous entrepris pour changer les choses?

J'aimerais juste terminer par dire que vous qui êtes assis dans ce Parlement, vous savez sans doute écrire sans faute et compter sans boulier. Jacques Dubochet ne sait pas écrire sans faute, cela ne l'a pas empêché d'avoir un prix Nobel. Albert Einstein s'est fait renvoyer de son école à 15 ans. Le père de Winston Churchill lui avait dit que ses résultats scolaires était une insulte à l'intelligence. Thomas Edison s'est également fait renvoyer de l'école.

Les adultes de demain, qui construiront l'ordinateur quantique ou qui trouveront comment réaliser la fusion nucléaire, ce n'est pas vous, qui écrivez sans faute et comptez sans boulier. Ce sont bien ces enfants que vous regardez parfois dédaigneusement, en prétendant qu'avant c'était mieux. Peut-être que c'était mieux, mais ce sera quand même eux qui devront trouver des solutions.

**Barras Eric** (*UDC/SVP, GR*). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec cette affaire, si ce n'est d'être cosignataire de ce mandat.

"Examiner l'impact des politiques éducatives pensées par la direction du SEnOF sur la performance des élèves, déterminer l'adéquation des politiques éducatives aux demandes de la société et plus particulièrement des attentes du secondaire et des patrons en charge d'apprentis." Tout un travail!

Le Conseil d'Etat affirme que c'est impossible de se lancer à questionner sur ce sujet, car il faudrait une armada de scientifiques engagés sur le très long terme. C'est incroyable de penser que le SEnOF ne disposerait pas des éléments pour confirmer, ou en tout cas, questionner la baisse de niveau dans les savoirs fondamentaux. Tout est à portée de main pourtant. On peut analyser le niveau des épreuves de fin de scolarité des vingt dernières années et constater l'évolution par exemple. N'importe quel prof, qui a vingt ans de métier, dispose des éléments à disposition en très peu de temps.

Le SEnOF grouille de groupes de travail, si nombreux qu'il est incapable d'en dresser une cartographie. Cela fait une année et demie que les directions de CO demandent une cartographie de ces groupes. Impossible, car c'est trop compliqué répond le SEnOF. Ce qui signifie que le SEnOF est incapable de savoir ce qu'il fait. Refuser d'écouter les enseignants en prétendant que seuls des scientifiques, déconnectés du terrain précisons-le, seraient capables de comprendre ce qui se passe dans les classes, c'est tout simplement mépriser l'expérience du terrain qui est factuelle et sans idéologie.

Il est tout à fait possible de créer un groupe de travail indépendant avec des enseignants motivés pour éclairer ou questionner cette affirmation d'une baisse des exigences qui interpellent les patrons et le secondaire 2. Dire que ni le canton, ni le SEnOF, n'ont de prise sur les objectifs, c'est déjà prédire qu'on ne pourrait rien faire. C'est faux. Les objectifs sont certes décidés communément au niveau romand ou suisse, mais la réalisation concrète, la politique éducative et pédagogique, c'est bien le travail du canton, du SEnOF. Savoir lire, écrire et compter, c'est un objectif pédagogique que l'on ne va pas discuter. Par contre, faire en sorte que le niveau soit le meilleur possible, c'est bien l'affaire du SEnOF.

La politique de l'évaluation est une affaire qui n'est absolument pas intercantonale. Les choix du canton, du SEnOF, peuvent et doivent être discutés à l'échelon du canton en questionnant les personnes du terrain. Il est très probable que le SEnOF craint ce qui pourrait sortir de ces enquêtes basées sur les expériences du terrain. C'est pour cela qu'il y a une volonté de dire que les choses sont tellement compliquées et que cela prendrait trop de temps pour savoir si le niveau baisse vraiment. C'est un écran de fumée. Il suffit de prendre un carnet, un stylo, et passer trois jours dans différentes écoles. Le problème sera révélé.

Certes le niveau fribourgeois n'est peut-être pas pire que les autres. Notons quand même que le niveau d'exigence demandé a considérablement baissé ces vingt dernières années. La vraie question, à l'heure où 20% des élèves ne savent plus lire en sortant de l'école obligatoire, c'est bien de questionner notre politique pour savoir si on peut faire quelque chose ou si, simplement, on répond que c'est bien car on atteint quand même les objectifs du PER. Notons aussi que les résultats à un test ne disent pas forcément le niveau global. Par exemple, 80% des Français passent un bac avec un niveau de réussite de 98%. Tout le monde sait que ce papier ne vaut plus rien, mais on se donne l'illusion que tout est bien.

Les victimes de tout cela, finalement, sont les élèves, qui ne sont pas confrontés à la réalité des exigences durant leur scolarité.

Bien que je me rallie aux éventuelles modifications que ce mandat pourrait subir aujourd'hui, tout en refusant malgré tout son fractionnement. Je tenais par ces quelques mots à vous démontrer que ce mandat en sa situation de dépôt initial était justifié. Je vous invite donc à refuser son fractionnement tout en acceptant les quelques éventuelles modifications discutées aujourd'hui.

**Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE).** Mes liens d'intérêts: je suis l'un des auteurs du mandat et je préside également le comité de direction d'une association de communes en charge d'un cycle d'orientation; je suis par ailleurs membre de la fameuse Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande.

Depuis plus d'une décennie, j'ai la chance d'être en contact régulier avec l'école, en tant qu'élue communal. Et c'est peu dire que la perception du SEnOF varie selon que l'on se trouve au primaire ou au secondaire. La première étant, selon mon constat, plus positive que la seconde. Il était donc nécessaire d'agir et je suis ravi que le Conseil d'Etat, initialement circonspect, voire suspicieux envers les auteurs du mandat, finisse pas se rapprocher de nos préoccupations. Merci.

Qu'on se rassure tout de même: l'école va bien. Pour le moment du moins. Si l'école primaire semble plus ou moins s'accommoder des orientations en matière d'éducation prises par notre canton, respectivement par les plans d'études intercantonaux, l'école secondaire compose un peu moins bien avec les guides d'orientation. D'une part parce qu'elle semble moins adaptée aux élèves concernés, d'autre part parce qu'elle en subi les conséquences. C'est en effet à l'adolescence que s'exprime le plus fortement le potentiel de révolte et de colère des jeunes et il s'y exprimera d'autant plus s'il n'a pas été contenu avant. L'engagement de travailleurs sociaux dans les écoles, qui ne chôment pas je peux vous le dire, a mis en lumière de façon éclatante cette problématique. À l'école primaire d'Attalens, qui était d'ailleurs précurseuse dans ce domaine, nous savions dès le primaire quels seraient les élèves qui devraient faire l'objet d'une surveillance plus attentive dès leur arrivée au CO.

Vous avez raison M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat: les politiques éducatives dépassent le cadre cantonal. A ce sujet, les mandataires ont précisé leurs intentions. Toutefois, étant membre de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande, je tiens à rappeler que si le canton de Fribourg n'est pas pleinement souverain, les Directrices et Directeurs cantonaux de l'instruction publique se concertent bel et bien et, ensemble, donnent une orientation en politique éducative. Entendre les actrices et les acteurs de l'école à ce sujet – c'est le personnel éducatif – permettra d'avoir une vision globale de la chose et donnera aussi du poids aux arguments du canton de Fribourg dans le cadre de cette convention intercantonale.

Je tiens à répondre aussi à mon collègue Ingold, qui démontre ce que nous avons fait dans le cadre de cette commission interparlementaire. Un postulat sur l'orthographe rectifiée avait été déposé il y a deux ans, postulat refusé par une majorité de la Commission. Et je tiens aussi à préciser que ces commissions interparlementaires ont des compétences extrêmement limitées, donc agir à ce niveau-là, c'est vraiment relativement difficile.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les risques qui pèsent sur notre école. En effet, si les résultats de l'enquête de la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'instruction publique montre que les élèves fribourgeois ont excellé en mathématiques, ils sont dans la moyenne suisse en matière de compréhension écrite et d'orthographe. Cela n'a rien de réjouissant. Une réaction s'impose donc et pour l'initier, je vous invite à soutenir ce mandat.

Je tiens à préciser que j'aurais signé le même mandat si le conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique était de droite et je regrette que l'on fasse passer pour des arriérés les auteurs de ce mandat. Ce n'est pas le cas. Nous nous sommes basés sur un constat, nous avons entendu des enseignants du primaire comme du secondaire qui nous ont, toutes et tous, dit qu'il fallait faire quelque chose.

Nous vous invitons à soutenir ce mandat dans son intégralité.

**Kubski Grégoire (PS/SP, GR).** Mes liens d'intérêts: je suis coauteur de ce mandat. Je m'exprime aujourd'hui au nom du groupe socialiste.

Je tiens en premier lieu à remercier le Conseil d'Etat d'avoir accepté le principe d'un audit et de collaborer activement pour un climat de confiance dans l'école fribourgeoise.

Le groupe socialiste tient à un système scolaire évoluant dans une atmosphère sereine, un respect mutuel et un lien de confiance entre les enseignants et enseignantes, les élèves, les parents d'élèves et une administration qui doit être à l'écoute des enseignants et enseignantes qui se sentent, selon certains témoignages, très peu soutenus ou entendus par leur hiérarchie. En ce sens, il est important que l'audit puisse se réaliser de manière anonyme pour permettre et favoriser le fait que n'importe qui puisse témoigner et dire ce qu'il a sur le cœur et que l'on ait un cercle élargi des personnes entendues comprenant les personnes ayant malheureusement quitté la profession.

Je tiens à préciser que ce mandat ne découle pas uniquement du conflit entre le directeur du cycle de La Tour-de-Trême et sa hiérarchie, mais aussi d'autres situations problématiques en lien avec le SEnOF dans d'autres établissements du canton.



Je dois dire de manière complètement transparente que, comme le député Gabriel Kolly, j'ai reçu énormément d'appels et de courriels assez préoccupants, raison pour laquelle, à notre sens, il se justifie d'avoir un audit.

J'ai été un peu interpellé par le député Ingold qui disait que c'était potentiellement diffamatoire. Bien entendu, le mandat est écrit de manière assez aiguisée. Mais il n'y a pas d'affirmation. Les coauteurs ne disent pas: "C'est une situation, il y a..." On ne dit pas ça. On dit simplement qu'il y a des soupçons de faits problématiques et c'est justement à l'audit de rétablir la sérénité en éclaircissant si oui ou non il existe ou ces situations problématiques dans le service. C'est vraiment le miroir des interpellations qui nous sont parvenues, raison pour laquelle on ne se met pas en arbitre en disant: "Il s'agit de cette situation-là." On dit simplement: "On est porte-voix de certains témoignages". Dans tous les cas, cet audit permettra de rétablir la sérénité.

Le groupe socialiste, dans sa majorité, soutiendra le fractionnement, car il est important pour nous que l'on se concentre sur la problématique du management du SEnOF, sans s'éparpiller sur la question de la pédagogie sur laquelle, on le voit dans ce débat, on a toutes et tous un avis, aussi romantique soit-il, de l'éducation que l'on a eue. Et le fait d'élargir l'audit à un champ immense risque de diluer l'objectif et la finalité de cet audit et, partant, de louper sa cible.

Il est essentiel que le résultat de l'audit et que l'audit en lui-même analyse de manière objective, de manière transparente, les différents témoignages des personnes auditionnées et propose des pistes concrètes. Je pense que c'est quelque chose qui est important et que cela ne devienne pas un simple rapport que l'on classe dans une armoire, comme est classée l'Arche d'alliance à la fin de l'épisode d'Indiana Jones.

Pour la sérénité, on vous invite à soutenir le fractionnement et à accepter le mandat.

**Moura Sophie** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice de l'école primaire de La Condémine à Bulle.

Lorsque ce mandat a été traité durant la session de décembre, beaucoup de bruit et d'émotion l'entouraient, ce qui a rendu les débats au sein de ce plénum quelque peu tendus et émotionnels. Le temps ayant fait son œuvre, ce mandat peut aujourd'hui être traité avec le calme et la sérénité qu'il mérite.

Le paysage éducatif du canton de Fribourg est aujourd'hui jalonné de très nombreux défis auxquels l'école doit répondre. Cela est indéniable et personne ne dira le contraire. Mes préopinants en ont fait la longue liste d'ailleurs. Notre école, cœur battant de notre société, doit être un lieu d'épanouissement pour nos enfants, de confiance pour les parents et de professionnalisme pour les enseignants.

Or, ces derniers temps, des voix au sein même du corps enseignant se sont élevées, exprimant des préoccupations quant au fonctionnement de notre système éducatif, évoquant un climat de rupture de confiance entre la direction du SEnOF et le terrain, un malaise profond non seulement structurel, mais également dans la vision éducative du Service de l'enseignement obligatoire de langue française, service qui compte quelque 3400 personnes.

Face à ce grondement, nous ne pouvons pas faire la sourde oreille. Il est de notre devoir, chers collègues députés, de l'entendre, d'en prendre la mesure et d'agir à notre niveau. Cet audit, demandé dans le mandat que nous traitons, est une opportunité pour écouter ce qui ressort du terrain. En effet, ses acteurs sont les témoins privilégiés des forces et des faiblesses de notre système éducatif. Une écoute active permettra de saisir les réalités vécues et d'identifier les domaines nécessitant des modifications.

De plus, cet audit permettra également de comprendre les sources de mécontentement et de travailler ensemble à trouver des solutions et des améliorations à apporter. Ce grondement palpable du terrain doit être pris en compte et non étouffé. En effet, le mécontentement peut entraîner une perte de confiance dans notre école que ce soit au niveau des élèves, des parents mais, surtout, au niveau des collaborateurs du service. Cette confiance, il nous appartient aujourd'hui de la restaurer auprès de la population afin de redonner ses lettres de noblesse à l'école fribourgeoise, dans laquelle chaque acteur doit trouver sa place et se sentir bien.

Afin d'être efficace et apporter des réponses qui nous permettront d'aller de l'avant, cet audit doit ainsi impérativement traiter des deux volets suivants:

- > l'examen de l'organisation et la conduite managériale du SEnOF;
- > l'analyse de la mise en application des choix de politique éducative faits ces dernières années.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève que les points 2 et 3 des aspects sur lesquels les mandataires demandent que l'audit soit porté, à savoir l'impact sur les élèves des politiques éducatives en place et leur adéquation aux demandes de la société, nécessiteraient de passer par un mandat de recherche qui prendrait des années à livrer ses résultats, d'où sa proposition de fractionnement. Si cet argument peut tout à fait être entendu, il reste néanmoins primordial que ces aspects soient traités. En effet, la critique des éléments pédagogiques mis en place ces dernières années doit être faite afin de savoir si nous faisons

bonne ou fausse route et corriger ce qui peut l'être. Il en va de l'avenir de notre école fribourgeoise et des milliers d'écouliers qui la fréquentent.

Le député Repond vient de nous donner des précisions de l'interprétation des mandataires de ces deux points du mandat. De son côté, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens a visiblement confirmé, lors des échanges de ces derniers jours avec les mandataires, que ces éléments seront bien pris en compte dans l'audit. Ainsi, un alignement entre les mandataires et le Conseil d'Etat a pu être fait. C'est un signal fort d'une volonté commune de travailler ensemble afin de trouver des solutions, ce qui est réjouissant et encourageant. Sur le fond tout le monde est d'accord; il semble que ce ne soit plus qu'une question de forme.

Ainsi, pour toutes les raisons évoquées précédemment et dans un esprit constructif, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux acceptera à l'unanimité le mandat dans son entier. Nous tenons par contre à préciser que nous n'attaquons en aucun cas la gauche, ni la Directrice de la DFAC, avec qui j'ai d'ailleurs échangé ces derniers jours et avec qui j'ai eu des échanges constructifs et je l'en remercie. Nous souhaitons tous simplement apporter une réponse face aux inquiétudes du terrain.

**Sudan Stéphane** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je m'exprime à titre personnel et je déclare mes liens d'intérêts, très proches du sujet qui nous occupe en ce début de matinée: enseignant au CO de la Tour-de-Trême et directeur d'école primaire.

Il y a maintenant 51 ans que je suis entré dans le système scolaire fribourgeois et je n'en suis toujours pas sorti. Je m'en porte bien, rassurez-vous! Je l'ai traversé sous de nombreuses casquettes, de l'écoulier à l'étudiant, en passant par l'enseignant primaire puis secondaire, responsable communal des écoles et enfin directeur d'école, ce qui permet un certain recul.

Les premières parties du mandat, les pointes 1 et 4, déjà acceptées et mises en œuvre par le Conseil d'Etat se doivent d'apporter des réponses, des éclaircissements et des solutions – j'espère – afin d'améliorer le fonctionnement de notre institution et d'y faire revenir un climat sain, serein et constructif. Le cahier des charges complet proposé par le Conseil d'Etat aux entreprises extérieures répondra de manière précise aux questionnements des multiples acteurs de notre profession en tenant compte des avis des premiers intéressés que sont les gens du terrain.

Le Conseil d'Etat juge qu'il n'est pas possible de traiter les points 2 et 3, car les études seraient trop longues, onéreuses, fastidieuses. Pour ma part, je pense qu'il est tout à fait possible de répondre aux mandataires politiques, et surtout aux différents professionnels en charge de notre école et de ses élèves, sur l'adéquation et l'impact des différentes politiques éducatives de notre école francophone fribourgeoise. Non pas en déployant une batterie de tests – il y en a déjà assez, PISA, COFO, et j'en passe – qui ne feraient que confirmer que le niveau de certaines connaissances spécifiques et pointues baisse sur Fribourg, comme ailleurs – moins qu'ailleurs fort heureusement –, mais assez pour le monde politique qui nous le rappelle de plus en plus fréquemment.

A l'Ecole normale cantonale, à la glorieuse époque du stencil et des premières lueurs du rétroprojecteur, objets que les moins de 30 ans ne peuvent pas connaître, nos professeurs de méthodologie et de pédagogie nous parlaient déjà de savoirs ou connaissances, mais également de savoir-faire et de savoir-être des élèves qui se traduisent maintenant, à l'ère de la tablette numérique, sous le nom de capacités transversales. Connaissances et compétences ne doivent pas s'opposer, mais se compléter afin de préparer au mieux nos élèves à affronter les différents défis que leur proposera une société toujours plus complexe.

Le monde change, la société change. L'école doit également évoluer, et il est parfois difficile pour nous, professionnels, parents, enfants, de s'y adapter. L'évaluation comme support des apprentissages doit également évoluer en tenant compte de nouveaux paradigmes afin de rester pertinente et efficiente.

La mise en œuvre de ces deux autres points du mandat est donc extrêmement importante, mais doit se faire de manière concertée, concrète et pragmatique, non pas avec des études métaphysiques universitaires conduites par des personnes parfois déconnectées de la réalité mais avec, en priorité, des retours des personnes du terrain qui sont le plus à même de se rendre compte si les politiques mises en place sont cohérentes et réalisables au quotidien. Organiser ces feedbacks en toute transparence, confiance et écoute commune entre la base, les cadres et les politiques ne pourrait que contribuer à maintenir l'école francophone fribourgeoise sur de bons rails.

Améliorons donc cette communication qui souvent, dans la plupart des cas, est la source du dysfonctionnement d'une entreprise, d'une institution ou, de manière plus générale, des rapports de travail ou humains. Je terminerai d'ailleurs par cette citation: "La communication est la clé pour construire des ponts et non des murs." C'est pourquoi, malgré les propos excessifs et alarmants tenus dans l'introduction du développement de ce mandat par ses auteurs, dans lesquels je ne me retrouve heureusement pas professionnellement, je vais me prononcer en faveur des points demandés par cet instrument.

**Rey Benoît** (*VEA/GB, FV*). Si j'ai une chose à reprocher à ce mandat – parce que beaucoup d'arguments positifs ont été donnés –, c'est son origine et le fait qu'il mélange des sujets complètement différents. Son origine: ce mandat a été déposé suite à un conflit de personnes. On part sur une discussion, et nous le voyons ce matin, fondamentale sur l'école fribourgeoise

– ce qui effectivement est le rôle de notre Grand Conseil –, mais sur la base non pas d'une réflexion sur l'école, de soucis et de souhaits des enseignants. D'ailleurs je suis assez frappé de voir dans la discussion d'aujourd'hui le nombre de personnes qui, en déclarant leurs liens d'intérêts, font le lien avec leur profession d'enseignant. Je n'ai pas l'impression que le monde enseignant est sous-représenté au sein de ce Grand Conseil, j'en veux pour preuve aussi le fait qu'il y a une certaine éternité – permettez-moi ce rôle de Mathusalem! – seuls les enseignants étaient des employés "publics" qui avaient le droit de siéger dans cette enceinte. Donc il y a possibilité, pour notre Grand Conseil, de toujours discuter de l'école fribourgeoise. Nous avons les compétences de le faire dans des collaborations intercantionales, dans des questions, dans des souhaits que nous avons vis-à-vis de la Direction de la formation. Nous avons toutes ces possibilités qui sont ouvertes. Alors pourquoi donc faut-il attendre un conflit de personnes pour faire un melting-pot dans un mandat qui ne me semble pas adéquat?

Tout le monde est spécialiste, dans ce Grand Conseil, de la formation et de l'école. J'ai eu la chance de pouvoir participer aux discussions sur le PER en 2011, sur HarMoS, etc. Et ce qui est à remarquer, c'est que quand nous avons ce genre de discussions, il y a parfois plus d'interventions que de nombre de députés dans la salle. Cela veut donc dire que nous avons une grande compétence commune et collective dans ce domaine-là et loin de moi l'idée de refuser ce débat. Ce débat est important, nous avons l'occasion, d'une manière posée, de venir avec des questions sur l'avenir de l'école fribourgeoise, sur son état actuel, sur le bilan qu'il faut faire. Mais s'il vous plaît, ne mélangeons pas des opportunités de vouloir défendre un conflit de personnes qui n'est pas de la compétence du Grand Conseil! Il y a des instances pour régir ceci.

La deuxième chose: l'audit d'un service de l'Etat. Ce n'est pas la première fois qu'on fait des audits de services de l'Etat. Des audits ont été faits, des questions ont été posées. Je dirais simplement que des services sont habituellement la cible de nos interventions – le Service des bâtiments et d'autres par exemple. Et pourquoi pas? Nous avons le droit de poser ces questions sur les services! Mais je reproche vraiment le fait d'être parti comme un Don Quichotte à la guerre sur la base d'un conflit de personnes, pour essayer de tout mettre dans ce mandat et d'en faire un melting-pot qui n'est pas consommable.

Alors prenons les débats dans l'ordre qu'il convient. L'audit a déjà été commencé et, comme le disait mon collègue Kubski, donnons-lui sa chance et attendons ce que l'on peut en retirer! Et je suis aussi partisan de la transparence par rapport aux résultats.

Le conflit de personnes est une chose qui peut nous toucher, mais ce n'est pas notre problème. Laissons les instances qui sont concernées le gérer. Et pour l'école fribourgeoise, nous avons toute latitude pour déposer toutes les questions et interventions parlementaires qui nous semblent importantes. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'accepter la proposition de fractionnement du Conseil d'Etat, ce qui nous permet de prendre les choses dans l'ordre, avec la sérénité nécessaire.

**Rodriguez Rose-Marie** (*PS/SP, BR*). Je m'exprime à titre personnel – avec une certaine émotion, je vous le dis franchement – et je déclare mon lien d'intérêts: je suis enseignante au Cycle d'orientation d'Estavayer depuis trente-six ans, autrement dit je suis ce que l'on appelle à l'école un "dinosaur". Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais il me semble important de préciser, voire de corriger certains propos.

Elever le débat au-dessus de la mêlée politique, gauche-droite, penser au bien de cette institution merveilleuse – et je le dis et j'y crois – qu'est l'école fribourgeoise pour le bien de nos jeunes: voilà ce qui doit guider nos débats. Il est essentiel de ne pas se focaliser sur un problème de personnes, parce que la question est bien plus vaste. Refuser le fractionnement permettra d'aller au-delà de cela et de questionner les pratiques pédagogiques, même en partie pour les améliorer, reconnaître ses erreurs s'il y en a et oser corriger le cap pour le bien de nos élèves.

Si le PER existe depuis plus de dix-quinze ans, les changements qui entraînent le malaise dans les CO s'étalent sur les six ou sept dernières années, avec une accélération ces trois-quatre dernières années. Et même si mon collègue alémanique a la chance de ne pas les avoir constatés, moi je les ai constatés. Pour répondre à d'autres collègues, oui, certes les députés enseignants sont nombreux dans ce plénum. Mais les instruments parlementaires, et vous devez le savoir, n'ont que peu d'effets sur les directives ou les ordonnances, qui sont des prérogatives du Conseil d'Etat ou des services.

L'étude de 2017, citée tout à l'heure, disait que les élèves fribourgeois étaient très bons, et j'en suis très heureuse. Mais cette étude date de sept ans et aujourd'hui, je dois malheureusement constater que les choses se sont dégradées. De plus, je ne partage pas du tout l'avis qui dit que le SEnOF n'a aucune compétence pour interpréter le PER. Ce n'est pas possible. Ce sont quelque part les guides de cette application du PER. Pour cela, j'insiste – vraiment à titre personnel – sur l'importance de refuser le fractionnement pour donner une chance à une réflexion pédagogique plus large qui pourrait permettre des changements bénéfiques pour nos enfants.

Je soutiendrai le mandat, refuserai le fractionnement et vous invite à en faire de même.

**Hayoz-Helfer Regula** (VEA/GB, SE). Meine Interessensbindungen: Ich bin auch schon sehr lange Primarlehrerin an der Primarschule Düringen seit mehr als 25 Jahren, mehr als ein Vierteljahrhundert. Ich bin also auch in diesem Zirkus drin und immer noch drin.

Vielen Dank, tragen Sie alle grosse Sorge zur Freiburger Schule! Das ist der Teil, der mich sehr, sehr freut an dieser Debatte heute Morgen.

Wir werden als Gärtnerinnen bezeichnet, die einen Garten pflegen sollen. Wir sprechen von französischen Lehrpersonen, die nicht zufrieden sind. Würden wir Deutschfreiburger Lehrpersonen befragen, dann wären auch ganz viele nicht zufrieden. An erster Stelle genannt wird Ressourcenmangel. Mit dem Bild von meinem Vorredner gesprochen: Der Garten ist zu gross geworden und mit meinem kleinen Rechen komme ich einfach nicht mehr durch.

Es sind die zu grossen Anforderungen der Wirtschaft und der Gesellschaft, die zehren. Es sind die zu grossen Klassen und zu wenig Stunden, um alle Bedürfnisse zu decken, die alle haben. Es muss etwas geschehen, das hat mein Vorredner auch schon gesagt.

Wenn Sie dieses Mandat annehmen als Ganzes, dann seien Sie bitte auch konsequent. Das heisst, in der nächsten Budgetsitzung geben Sie bitte den Freiburger Schulen auch ein genügend grosses Budget, damit wir alles umsetzen können. Geben Sie uns die Mittel, damit wir das umsetzen können, damit wir als Schule auch wirklich die Anforderungen erfüllen können, die wir auch möchten.

Hier liegt nämlich die Kompetenz des Grossen Rates. Wir verteilen die Gelder, und die Gelder an die Schulen sind sehr wichtig. Das wäre eine grosse Unterstützung. Und wenn Sie die Umfrage machen, an den Schulen, dann ist sicher der Ressourcenmangel auch bei den französischsprachigen Lehrpersonen eine grosse Hürde, die sie da nehmen müssen.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Pour commencer, j'ai une information importante à vous transmettre. Ce n'est pas une nouvelle très fraîche, cela est même connu depuis plusieurs années. Mesdames et Messieurs les Député-e-s, oui, nous constatons une légère baisse du niveau des compétences des élèves fribourgeois. Mais nous constatons aussi une baisse du niveau des compétences des élèves de tous les cantons suisses. Le déclin des performances moyennes des élèves est même bien visible sur tout le continent européen, et aussi ailleurs dans le monde. Ce phénomène touche en particulier les performances des élèves les moins scolaires. Evidemment, tous les services de l'enseignement du monde sont interpellés par cette situation.

Toutes les politiques éducatives, y compris à Fribourg, s'activent à stopper cette évolution, complexe, multifactorielle et liée à l'évolution de notre société occidentale. En effet, l'école n'est pas la seule à porter la responsabilité de ce déclin, mais elle est l'une des solutions. Et puis je vous rassure, ce n'est pas le SEnOF le responsable de cette tendance internationale. Au contraire, dans les comparaisons que donne la Conférence des Directeurs de l'instruction publique, les élèves suisses s'en sortent mieux, et les Fribourgeois restent toujours parmi les meilleurs, à la hauteur des engagements du canton en faveur de sa jeunesse.

C'est dans ce contexte que des députés du Grand Conseil ont déposé en décembre dernier un mandat qui porte sur deux thèmes différents. Tout d'abord, le mandat questionne le management du Service de l'enseignement obligatoire. Dans leur texte, les députés font état de soupçons de mobbing et de harcèlement. Ces accusations ou ces soupçons sont très graves. Il est sous-entendu que des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat seraient potentiellement en souffrance. C'est pourquoi le gouvernement et le SEnOF lui-même ont immédiatement décidé de faire la lumière sur ces allégations. Un audit a été organisé sans attendre les débats d'aujourd'hui. C'était le rôle de l'employeur et il a pris ses responsabilités. Mais j'y reviendrai.

Commençons par la partie du mandat qui concerne le niveau des élèves fribourgeois.

Le Conseil d'Etat rappelle que les objectifs des plans d'études francophone et germanophone n'ont pas été déterminés par les services de l'enseignement respectifs. Les Conférences intercantionales de l'instruction publique ont été contraintes par la population suisse, le 21 mai 2006, d'harmoniser les plans d'études par régions linguistiques. Les cantons ne peuvent pas fixer un autre plan d'études que celui en vigueur dans leur région linguistique.

A ces plans d'études régionaux sont associés des moyens d'enseignement communs. Ils ne sont pas conçus par des pédagogues doctrinaires isolés dans une tour d'ivoire; le personnel pédagogique et le personnel enseignant de nos cantons rédigent ces moyens. Les enseignantes et les enseignants fribourgeois y participent eux aussi.

Partant de ce contexte, je m'interroge d'abord sur la mise en œuvre d'une analyse de l'impact des politiques éducatives sur nos élèves fribourgeois – les points 2 et 3 du mandat – et ensuite sur ce que nous ferions des résultats obtenus.

Mise en œuvre d'abord. Pour que les résultats soient pertinents et défendables scientifiquement, nous devons créer toute une machinerie extrêmement coûteuse en argent, en ressources humaines et en temps. Cela doit se faire sur un panel d'élèves suffisamment grand et sur plusieurs années. Il y a un fort risque que le jour où nous aurons les résultats, les plans d'études

aient déjà évolué. Dans l'idéal, nous devrions comparer avec un échantillon d'élèves qui n'utilisent pas les plans d'études en vigueur. Nous devrions donc demander à une école ou des classes dans le canton d'utiliser d'autres plans d'études. Les enseignants devraient aussi être incités à ajouter cette nouvelle enquête à leurs multiples missions déjà si nombreuses. Or, aucune autre méthode d'analyse n'aurait assez de solidité scientifique. Par exemple, faire passer aux élèves d'aujourd'hui un examen datant d'il y a dix ou cinq ans n'a aucune pertinence scientifique et ne prouvera absolument rien.

Les cantons mesurent déjà beaucoup les performances des élèves dans le cadre de la CDIP. Les prochains résultats vont arriver en 2025 puisque la deuxième enquête a été retardée en raison du COVID et les tests auront lieu prochainement, en 2024. Les résultats seront connus en 2025 ou 2026. La CDIP investit des millions pour ces enquêtes et le canton de Fribourg y participe. Il est absolument irréalisable de conduire une telle enquête uniquement pour les classes du SEnOF.

Les derniers résultats des enquêtes internationales PISA ont été diffusés à l'automne 2023; ils donnent une image de certaines compétences des élèves de 15 ans. L'échantillon des élèves suisses n'a pas du tout à rougir en comparaison internationale. Encore une fois, dans un contexte de baisse mondiale.

L'autre réflexion est de savoir ce que nous ferions des résultats obtenus. Nous sentons bien dans la question posée par le mandat que les députés s'attendent à constater une baisse du niveau, parce que nous utilisons ce biais cognitif du "c'était mieux avant". Alors que faire avec ces résultats? Allons-nous accuser les enseignants de faire du mauvais travail? Allons-nous montrer du doigt les parents qui n'encouragent pas leurs enfants à lire? Allons-nous tenter un procès contre l'inventeur des smartphones? Ce qui arrivera, Mesdames et Messieurs, c'est que nous mettrons un projecteur sur les jeunes Fribourgeois, qui devront potentiellement porter une réputation de mauvais élèves devant leurs futurs patrons d'apprentissage et dans les Hautes Ecoles. Réfléchissez bien avant de mêler les enfants au débat de ce matin et posez-vous la question: est-ce que c'est aux élèves de porter la responsabilité et les conséquences des discussions de ce mandat par rapport au SEnOF? Pour ma part, c'est clairement non. Laissons nos élèves en dehors de ça. Comparons les performances avec tous les autres cantons, mais pas pour eux-mêmes.

Le Grand Conseil fribourgeois a énormément d'impact sur la politique éducative. Vous en êtes même les co-constructeurs. Vous validez et gérez la loi scolaire, vous adoptez les budgets, vous faites évoluer le cadre – par exemple les jours joker, les seniors dans les classes, le renoncement aux notes jusqu'en 4H du côté germanophone, c'est vous qui l'avez décidé. Vous avez aussi décidé que chaque élève du CO ait son propre appareil numérique payé par le canton. Enfin, vous intervenez dans la surveillance de la Convention scolaire romande par le biais de la commission interparlementaire.

Vous pouvez aussi me demander d'intervenir dans les conférences intercantionales. Je suis votre porte-parole là où se décident une partie des politiques éducatives. Enfin, le Grand Conseil peut agir sur les modalités cantonales d'application. Exemple: l'évaluation du travail des élèves, qui ne relève pas du tout des conférences intercantionales, mais bien de dispositions purement cantonales. De mon côté, la porte a toujours été ouverte et sera toujours ouverte aux remises en question du système.

Venons-en maintenant aux aspects de management. Pour préparer l'audit, le Conseil d'Etat a repris toutes les allégations du mandat parlementaire et des courriers ultérieurs. Le Conseil d'Etat a repris également l'ensemble des revendications des signataires du mandat en ce qui concerne le public qui peut être entendu ou peut s'annoncer auprès de l'auditeur. Il a fait demander une offre à trois entreprises. Afin d'assurer la neutralité de l'audit, les trois entreprises ont été choisies à l'extérieur du canton. Ces trois entreprises ont envoyé une offre. Le Conseil d'Etat a pris déjà une option sur l'offre qui correspond le mieux au but recherché. Le contrat est prêt à être signé. Mais il va de soi que nous pouvons préciser en tout temps les demandes des mandataires, en particulier celles que le député Brice Repond a souhaité confirmer, compléter et préciser. Ces questionnements concernent plutôt les CO francophones.

Il est essentiel que toutes et tous puissent s'exprimer et aient la garantie de l'anonymat. Je m'y engage. Mais je compte aussi sur l'esprit constructif de chacune et chacun. Nous voulons absolument entendre le terrain, mais il faut que le terrain s'exprime. Par exemple, j'ai demandé de mettre en place des mesures pour entendre et soutenir les enseignantes et les enseignants victimes de la violence verbale et psychologique de certains parents. Il est essentiel que nous entendions les difficultés pour agir concrètement, rapidement et là où c'est nécessaire.

Concernant l'audit du SEnOF, le rapport final est attendu pour la fin de l'année 2024. Au pire pour le tout début 2025. Sur cette base-là, le Conseil d'Etat rendra un rapport au Grand Conseil. Nous pourrions alors discuter ensemble si des mesures sont nécessaires.

Partant de ces éléments, le Gouvernement vous propose de fractionner le mandat. D'une part, en renonçant à mettre en place un processus cantonal de vérification de la politique éducative, processus inopportun et dont les résultats ne seraient connus que dans plusieurs années. D'autre part, en acceptant de procéder à l'audit organisationnel et de management tel que décrit dans la réponse, avec les précisions demandées aujourd'hui par les mandataires et que nous pourrions encore confirmer clairement dans le PV du jour. En cas de refus du fractionnement, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à rejeter le mandat. Quoi qu'il en soit, l'audit sera lancé et apportera ses résultats.

Voilà pour l'aspect formel institutionnel. Permettez-moi d'ajouter encore quelques considérations de politique générale.

Jusqu'ici, l'image de l'école fribourgeoise à l'extérieur du canton était excellente. Ses résultats aux enquêtes intercantionales la mettent systématiquement au haut du peloton. Nous suscitons l'admiration de nos partenaires des autres cantons. Il est avéré également, par les retours que nous avons, que les patrons des entreprises des cantons voisins engagent très volontiers des jeunes apprentis issus de nos CO fribourgeois, en raison de leur bonne formation et de leur attitude positive au travail. Voilà les retours que nous avons. Même si l'on peut toujours s'améliorer, sachez que le ton et la manière de ce mandat ont totalement surpris nos homologues des autres cantons. Mais, bien pire que cela, ils ont été ressentis par une grande partie de notre corps enseignant, de nos écoles, mais aussi des parents, comme une attaque violente, complètement à charge, de tout le système de l'école obligatoire francophone fribourgeoise. Le personnel de nos écoles et de notre administration scolaire ne méritait pas cela. Je leur redis ici la confiance et le soutien sincère du Conseil d'Etat.

Et maintenant, un mot personnel sur la manière. Vous déposez un mandat qui porte des accusations très graves contre un de mes services alors que je suis absente, et vous le saviez pertinemment. Vous attaquez mes équipes avec des mots durs, des mots qui tiennent du vocabulaire pénal, alors que je ne suis pas là pour les défendre et les soutenir. Pourquoi cette urgence? Pourquoi ces paroles? Je ne veux pas m'apitoyer sur mon sort, mais sachez que j'ai été profondément affectée par le dépôt de ce mandat, dans cette période où je me battais pour rester en vie. Cela dit beaucoup de la notion de fair-play que nous enseignons dans nos écoles fribourgeoises. Pour votre information, le concept de fair-play apparaît clairement dans l'une des attentes fondamentales indiquée dans le PER pour le cycle 2. Nous voulons tous des améliorations quand elles sont nécessaires. Mais nous pouvons le faire dans la mesure et le respect. J'aimerais remercier mon suppléant Didier Castella et mes collègues du Conseil d'Etat pour leur soutien exemplaire et indispensable dans ce dossier.

Quelques réponses maintenant aux prises de parole précédentes.

Le député Brice Repond propose de renoncer aux deux points du mandat qui demandent des analyses et des tests plutôt sur le niveau des élèves, mais néanmoins il propose de laisser dans le mandat ces deux phrases. Pour ma part, j'estime que ce n'est pas cohérent de laisser ces deux phrases alors qu'on ne va pas réaliser cette étude, ainsi que c'est expliqué.

Un mot aussi sur la semestrialisation: effectivement, ce sera intéressant de connaître comment se passe la semestrialisation dans les CO francophones, qui visiblement posent des questions, et de la comparer avec les CO germanophones et les écoles primaires francophones où c'est déjà en place.

M. le Député Kolly, vous avez reçu des messages de plus de cinquante personnes. Le SEnOF, c'est 3400 personnes. Mais ces cinquante personnes, pour nous, sont évidemment très importantes. Il faudra aussi que nous nous questionnions pourquoi ils vous ont contacté vous plutôt que tous les services et les soutiens qui sont mis en place au sein de l'Etat et au sein de la DFAC également. Il s'agira aussi de questionner la manière dont on communique dans le système scolaire, quels rôles ont les directeurs, en particulier, dans l'échange de communications.

M. le Député Emonet, oui, effectivement, l'audit va étudier tous les étages de l'organisation scolaire, les rôles de chacun. Je pense que ce sera très important de voir les flux de communication et comment les décisions se prennent.

Pour M. le Député Clément, je vous confirme effectivement que plus de 250 enseignants fribourgeois ont participé à la rédaction du plan d'études, contribuant à y apporter la couleur du terroir fribourgeois.

M. le Député François Ingold, je ne fais pas de politique quand je m'occupe des enfants et des jeunes pour leur donner un avenir. Je pense que c'est une question qui dépasse toutes les couleurs partisanes.

M. le Député Barras, vous avez parlé d'une cartographie des groupes de travail qui existent dans le canton. Effectivement, la rédaction est en cours. Chaque direction d'école devait apporter ces informations, qui rentrent gentiment. Normalement cette cartographie est prévue pour la rentrée scolaire.

M<sup>me</sup> la Députée Moura, effectivement, nous aussi nous voulons entendre le grondement, et nous l'entendons ce grondement de la base. Mais nous voulons aussi pouvoir organiser des actions concrètes pour satisfaire à toutes les demandes. Il y a eu récemment le sondage Empiricon qui permettait à tous les employés de l'Etat de donner leur taux de satisfaction de leur travail. Et l'année passée s'est déroulé un grand sondage auprès de tous les enseignantes et enseignants fribourgeois, il s'appelle Ecoplan, et là aussi ils pouvaient répondre à certaines questions sur leur satisfaction au travail, sur leurs difficultés et nous aurons très prochainement le retour de ce sondage.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous demande d'accepter le fractionnement de ce mandat, d'accepter le volet concernant l'audit du SEnOF avec les demandes précises concernant les CO francophones des mandataires et de refuser les points concernant la vérification des impacts dans la politique éducative globale et dans le canton parce que ces deux points, c'est une question de cohérence et de compréhension. Il ne faut pas laisser ces deux points qui sont trompeurs car là, vraiment,

les gens seront déçus du résultat parce qu'on ne va pas répondre à ces deux questions. Nous en avons convenu les uns et les autres, cela n'a pas de logique et pas de cohérence.

**Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR).** Je ne sais pas si j'ai été extrêmement peu clair, mais je ne renonce pas du tout à ces deux points. J'ai apporté des précisions et une interprétation sur ces deux points. Vous avez interprété cela comme s'il fallait faire une très grande étude quantitative. On dit non, on peut faire quelque chose de beaucoup plus simple, de qualitatif et c'est cela que l'on souhaite dans le madat. Donc on ne modifie rien du tout.

C'était juste pour amener cette correction si je n'ai pas été clair. Mais au vu des réactions, je pense que c'était assez clair.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** J'interviens ici en tant que directeur suppléant, qui suis arrivé dans cette situation particulière, situation difficile, mais surtout aussi en tant que membre du Collège gouvernemental qui a été là pour soutenir notre collègue durant son absence, mais qui est aussi là et qui partage totalement la prise de position qu'elle vous a donnée et pour vous dire que je soutiens, et tout le Collège, soutient pleinement cette prise de position.

Je veux répondre aussi à quelques interpellations. Et d'abord vous dire, oui, la société évolue, oui il y a des questions sur l'éducation, sur l'enseignement. Quand on parlait d'enseignement avant, on parlait vraiment d'enseignement. On parle désormais de plus en plus d'éducation à l'école. C'est le résultat d'une évolution de la société, cela a été dit. Ce questionnement existe non seulement à Fribourg, il existe au niveau international – où les situations sont bien plus graves –, il existe dans toute la Suisse. C'est normal et c'est heureux, j'ai envie de dire, qu'on puisse se questionner sur l'avenir de nos jeunes, sur leur formation. Et que les enseignants se questionnent, ça me paraît pour le moins normal.

Après, le climat dans lequel cela a été fait est particulier, cela a été dit. Je ne vais pas y revenir, mais on doit trouver une sérénité parce qu'ici, il s'agit non pas d'une lutte des pouvoirs, il ne s'agit pas non plus de faire la communication, mais bien de trouver les meilleures solutions pour former au mieux nos jeunes, nos générations futures.

Certaines choses ont été dites. M. Kolly, c'est moi – et j'assume – qui ai dit qu'il pourrait y avoir une certaine déception. Je vais remettre le contexte dans lequel je l'ai dit. Je rappelle qu'à ce moment-là, il y avait eu dans les médias des articles assez violents quand même. J'ai eu alors eu des échanges avec des enseignants, des directeurs, qui m'ont dit: "Eh bien ça va tout résoudre! On aura des postes, la politique éducative va changer." Et là, j'ai dit: "Attention, un audit est là pour mesurer la hauteur du malaise, pour mesurer les problèmes. Mais on ne pourra pas répondre à toutes les attentes que vous avez, prononcées par différents milieux." Je leur ai encore dit: "Attention, vous pourriez être déçus si vous croyez que le résultat de l'audit, ce sera des postes en plus, une politique éducative complètement réformée alors qu'elle n'est pas seulement de la compétence du canton de Fribourg." C'est ça que j'ai dit et je n'ai rien voulu dire d'autre. Je crois qu'il était juste et normal de ne pas donner des promesses intenables avant même qu'on ait commencé l'audit. Par contre, j'invite évidemment tous les enseignants à y participer. Mon but n'était pas de les décourager. Peu importe, d'ailleurs, qu'ils soient déçus, contents. Si on veut avoir une image neutre, si on veut avoir une vraie image, il ne faut pas cibler un groupe particulier. J'invite ainsi tout le monde à participer à cette étude, qu'on veut neutre et objective.

M. Michellod, vous avez parlé de suspicion du Conseil d'Etat sur le mandat. Non. Tout de suite, le Conseil d'Etat a dit: "Il y a un malaise – malaise de société, malaise d'école – et on veut des réponses, on veut comprendre." Par contre, et cela a été dit par ma collègue, sur la méthode, sur les mots utilisés... Moi, quand j'ai vu les mots, j'ai pris peur. Je suis allé directement à la Direction et j'ai demandé combien il y avait de dossiers de mobbing ouverts, combien de cas de mobbing étaient confirmés, combien de cas de harcèlements étaient ouverts. Le résultat, c'était zéro. Or, dans tous les journaux on parlait de mobbing à l'école. C'était assez insupportable et c'est normal que l'employeur, dans ces moments-là, se pose des questions auxquelles on ne peut pas apporter de réponses définitives avant même d'avoir fait une étude. Et si l'étude révélait des cas, alors des mesures devraient être prises. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas connaissance de cas et j'espère qu'il n'y en aura pas – c'est la meilleure chose qui puisse nous arriver.

Vous avez également dit que la CIP avait peu de compétences en matière de politique éducative. J'ai envie de vous dire: le SEnOF pas plus, et encore moins. Donc il a agi dans son domaine de compétences, et c'est là qu'il y a une certaine incompréhension avec le périmètre du mandat. Je vous rappelle qu'on parle quand même d'un service qui est énorme: 3400 enseignants, 120 directeurs, 11 inspecteurs. Chacun, à son niveau, a sa part de responsabilité. Chacun, à son niveau, a une petite marge de manoeuvre – elle n'est pas grande par rapport au Plan d'études romand, mais chacun a une petite marge, y compris l'enseignant qui est évidemment un acteur majeur de la formation. Lorsqu'on va chercher sur le terrain, et vous le savez tous, il n'y a pas que l'enseignant qui contribue au succès éducatif d'un enfant. Les parents ont un rôle à jouer et la société, de manière générale, aussi. C'est dans ce contexte-là qu'on s'inscrit et c'est vrai que les défis pour les enseignants sont grands. C'est vrai qu'ils se questionnent et c'est vrai qu'on doit essayer de comprendre pour amener les meilleures solutions possibles.

On l'a dit, on a demandé tout de suite des offres, elles sont en train de rentrer. Je peux déjà vous dire que le coût – on ne connaît pas encore le montant exact – se chiffre à plusieurs centaines de milliers de francs pour les points que nous avons retenus et à l'exclusion des deux autres, qui nécessitent des millions. J'ai entendu le député Repond, et ce n'est toujours pas clair pour moi. J'ai fait de la conduite de projets. Quel est le facteur d'échec le plus répandu dans les projets? C'est le manque de définition du périmètre, c'est le manque de définition d'objectifs clairs. Là, en proposant une acceptation partielle du mandat, le Conseil d'Etat veut simplement préciser le périmètre, dire que c'est aux questions sur le management, d'abord, qu'on doit répondre. Ce qui n'empêche pas, en parallèle – et c'est fait d'ailleurs par la CDIP – de continuer les autres mesures. Mais dans le cadre de cet audit, on doit en préciser le périmètre, préciser les objectifs, pour arriver à quelque chose qui puisse nous être utile à la fin, et ceci dans des coûts et des délais raisonnables.

C'est pourquoi je vous invite, comme ma collègue, à accepter le fractionnement de ce mandat et d'aller ensemble pour étudier ces évolutions de société, ces problèmes qu'on a relevés et qui sont réels dans l'enseignement.

**Barras Eric (UDC/SVP, GR).** J'aimerais juste reprendre une question de M<sup>me</sup> la Représentante du Gouvernement qui a dit: "Pourquoi ces enseignants sont venus vers vous ?" Il n'y en a pas que cinquante. Il y en a eu cinquante chez le député Kolly, il y en a eu plusieurs chez moi aussi, on en a tous reçus. Il n'y en n'a pas que cinquante! Pourquoi ces gens sont venus chez nous? C'est là qu'on voit l'importance de ce mandat. Le mandat doit être déposé dans son intégralité parce que c'est au mandat de répondre pourquoi ces gens sont venus chez nous et pas vers le SEnOF. C'est là qu'on a un problème et c'est là qu'on voit que ce mandat est nécessaire dans son intégralité.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** M. le Député Barras, oui, effectivement, je confirme: je m'interroge aussi sur le fait que ces enseignants soient venus porter un message vers vous plutôt que vers tout ce qu'on a mis en place du côté du SEnOF pour entendre les paroles. C'est pour cela que je suis d'accord avec vous. Absolument, c'est ça qu'on doit questionner. Mais l'entier du mandat, ça signifie également la partie où on va s'interroger sur le niveau des élèves et ça ne va pas permettre de savoir pourquoi les enseignants sont venus chez vous plutôt que chez nous. La question du niveau des élèves est certainement liée et va être abordée dans l'audit, mais c'est très difficile de réaliser ces points 2 et 3 tels qu'ils sont demandés, explicitement, dans le mandat. Ce mandat, soit il faut en changer le libellé – mais je ne suis pas sûre que ce soit possible –, soit il faut renoncer à ces deux points, parce qu'ils ne seront pas réalisés tels que demandés. La précision est absolument importante dans les tâches que le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est refusé par 58 voix contre 42. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté en faveur du fractionnement:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 42.*

*Ont voté contre:*

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP),



Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 58.*

*Se sont abstenus:*

Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 3.*

> Au vote, la prise en considération de mandat est acceptée par 71 voix contre 25. Il y a 7 abstentions.

*Ont voté en faveur de la prise en considération:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 71.*

*Ont voté contre:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 25.*

*Se sont abstenus:*

Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 7.*

> Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

---

## Décret 2023-DFIN-18

### Décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023

---

Rapporteur-e:	<b>Brodard Claude</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>16.01.2024</b> (BGC mars 2024, p. 6814)
Préavis de la commission:	<b>06.03.2024</b> (BGC mars 2024, p. 6831)

---

#### Entrée en matière

**Brodard Claude** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Les membres de la Commission des finances et de gestion (CFG) ont examiné, le 6 mars dernier, le décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat pour l'année 2023 et le message y relatif. Nous remercions M. le Conseiller d'Etat Siggen et les représentants de l'Administration pour nous avoir fourni toutes les informations nécessaires.

Au total, pour l'exercice 2023, cinquante-trois crédits de paiement supplémentaires ont été ouverts pour la somme cumulée de 28 343 830 francs. Qu'on se le dise d'emblée, tant le nombre d'arrêtés que le montant total des crédits sont supérieurs à la moyenne des années antérieures. Cette tendance, déjà constatée en 2022, n'est pas bonne. Elle reflète un relâchement de la discipline budgétaire au sein des Directions. Cela n'est pas conforme aux possibilités offertes par la loi, notamment la présence de dépenses imprévisibles et urgentes. Dans le message, une partie des dépenses compensées ne rentre clairement pas dans cette catégorie. On peut aussi se poser la question de l'établissement du budget et des indispensables arbitrages à faire entre les membres de notre exécutif. Je vous invite à consulter les pages 6 et 7 du Message, qui récapitulent les crédits supplémentaires votés depuis vingt ans.

Sur les cinquante-trois arrêtés, trois d'entre eux totalisent près de 70% des crédits supplémentaires. Il s'agit à nouveau des hospitalisations hors canton, mais aussi de la participation au fonds d'infrastructures ferroviaires et des subventions cantonales en faveur de l'Agglo de Fribourg pour des mesures de mobilité. Alors que la règle ordinaire demande à ce que les crédits supplémentaires soient compensés par des réductions de charges, le Message prévoit une compensation de deux crédits par une augmentation de revenus. Il s'agit de deux crédits totalisant près de 14,1 millions et résultant de dépenses liées découlant de la législation fédérale ou de concordats intercantonaux. Ces crédits concernent les hospitalisations hors canton. Selon l'article 35 alinéa 2 de la loi sur les finances de l'Etat, il est admis de compenser ces dépassements par des augmentations de revenus et dans le cas d'espèces, ceux-ci proviennent de la fiscalité des personnes morales.

Au nom de la CFG, je vous informe d'un élément inhabituel en ce sens qu'un crédit budgétaire supplémentaire n'a pas été compensé totalement par une réduction de dépenses. Il s'agit de la participation cantonale au fonds d'infrastructures ferroviaires, qui a connu un dépassement de l'ordre de 2 860 840 francs, somme qui n'a été compensée que partiellement. Selon les informations reçues, la connaissance de cette situation s'est avérée trop tardive et il n'aurait pas été possible de trouver des compensations suffisantes. Nous avons donc été contraints d'amender le décret afin de tenir compte de cette anomalie.

Les dépenses ayant été payées, il y a bien entendu lieu d'accepter ce décret. Après avoir pu examiner les arrêtés détaillés et débattre de ce décret en séance plénière, la CFG vous recommande à l'unanimité d'entrer en matière et d'accepter le projet bis du présent décret.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Je n'ai pas beaucoup d'éléments à ajouter. Je remercie M. le Rapporteur, qui a relevé les points saillants. Nous n'avons évidemment pas pu formaliser la couverture partielle pour les montants liés au fonds d'infrastructures ferroviaires (1,4 million) avant le bouclage des comptes. On voyait cependant bien que des montants pouvaient les compenser, notamment au niveau du nombre d'étudiants en moins dans les universités (moins 2,3 millions). Mais nous n'avions plus le temps de le formaliser, raison pour laquelle il est écrit, dans le Message, que la compensation

n'était pas faite. Elle était là, mais pas formalisée. On peut se rallier sans discussion aux propositions de la commission, donc le projet bis qui vous est présenté.

**Freiburghaus Andreas** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion und bin Mitglied der "Commission des finances et de gestion" (CFG, deutsch Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK), welche dieses Geschäft behandelt hat.

Diese Nachtragskredite sind ja nichts Ausserordentliches und sie kommen alle Jahre wieder zur Sprache. Was jedoch ausserordentlich ist, ist, dass sie nicht mehr durch weniger Ausgaben kompensiert werden können. Und das gibt doch unserer Fraktion schon etwas zu denken. Ich hoffe, dass dieser "Trend" nicht anhält in Zukunft, und dass wir in der Zukunft wieder in der Lage sind, diese Nachtragskredite zu kompensieren.

Die Freisinnige Demokratische und Grünliberale Fraktion wird sich dem Projekt bis der FGK anschliessen.

**Riedo Bruno** (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Meine Interessensbindungen: Ich bin Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission (FGK).

Für das Jahr 2023 werden in der Rechnung des Staates Freiburg insgesamt 28 343 830 Franken Nachtragskredite beantragt. Das Finanzhaushaltsgesetz und die Verordnung sehen vor, die Nachtragskredite im Rahmen der Überschreitungen durch andere Budgetpositionen zu kompensieren. Dies ist ein wichtiger Hebel gegen Budgetüberschreitungen. Dieser Grundsatz war jedoch zum Zeitpunkt der Behandlung dieses Geschäftes in der FGK nicht vollumfänglich erfüllt. Deshalb hat die FGK, wie vom Präsidenten bereits erwähnt, das Dekret präzisiert und die kompensierten Beträge im Dekret erwähnt und die teilweise kompensierten Beträge gesondert erwähnt.

Diese Anpassung der "Commission des finances et de gestion" (CFG, deutsch Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK) bildet die Realität ab und wird von unserer Fraktion unterstützt. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei bittet den Staatsrat und die Verwaltung, die budgetierten Positionen, im laufenden Jahr und in Zukunft, wieder besser einzuhalten, damit wir in dem kommenden Jahr eine Nachtragskreditabelle mit einer tieferen Gesamtsumme und auch mit den geforderten Kompensationspositionen im Grossen Rat entgegennehmen können.

Mit dieser Kritik tritt die Schweizerische Volkspartei Fraktion auf das Geschäft ein und wird dem Dekret, wie von der CFG abgeändert, auch zustimmen.

**Marmier Bruno** (*VEA/GB, SC*). Je prends la parole au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Je ne vais pas répéter les éléments mentionnés, notamment le nombre d'arrêtés ainsi que le total en francs, supérieur à la moyenne des dernières années. Notre groupe souhaite simplement rappeler que les dépassements faisant l'objet de crédits supplémentaires doivent impérativement correspondre à des charges imprévisibles, indispensables et urgentes. Dans le cas contraire, elles doivent être intégrées au budget en temps opportun. Sur ces considérations, nous accepterons le projet bis de la commission.

**Menoud-Baldi Luana** (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre et je suis membre de la CFG.

Le groupe a analysé le Message et le décret relatifs aux crédits additionnels 2023. On relève que pour l'année 2023, les crédits additionnels sont au nombre de 53 et portent sur 28,3 millions de francs ou 0,7% des dépenses figurant au budget. La moyenne pluriannuelle est de 35 crédits pour 19,8 millions de francs et 0,63% des dépenses totales.

Nous adhérons aux commentaires de la CFG et des intervenants qui ont précédé. Cependant, il est important de constater que certains écarts se répètent année après année. Il serait donc pertinent d'adapter la méthode de calcul de sorte à garantir une meilleure cohérence entre budget et comptes.

Les transferts financiers intercantonaux – hospitalisations hors canton et rentrées universitaires – attirent toute notre attention. Ne faudrait-il pas prévoir, là aussi, des mesures spécifiques?

Un autre élément critique est l'assistance judiciaire, bien sûr difficile à estimer, mais en forte évolution. Le "top hit" avec 15 arrêtés pour un montant global de 3,132 millions est en effet occupé par le pouvoir judiciaire. Les pertes sur créances et sur les affaires pénales nécessitent sûrement des réflexions approfondies et mesures particulières. Comment mieux gérer les estimations, les conséquences et la récupération?

Avec ces considérations, le groupe Le Centre entre en matière et soutiendra le projet bis du décret avec la modification proposée par la CFG.

**Levrat Marie** (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a pris connaissance de ce décret annuel. Je ne vais pas revenir sur les montants évoqués par mes collègues. On a constaté que le volume et le nombre des crédits complémentaires étaient supérieurs à la

moyenne. Il faut tout de même relativiser dans le sens que trois arrêtés représentent plus des deux tiers du montant du décret qui nous est présenté. Le groupe socialiste a trois éléments à relever, en plus de ceux qui ont été mentionnés :

1. les hospitalisations hors canton; nous avons une hausse qui représente un quart du budget initial (+13 millions), ce qui est important. A notre sens, cela traduit des manquements de financement de la part du Conseil d'Etat dans l'HFR et plus largement dans la santé;
2. l'assistance judiciaire, M<sup>me</sup> Menoud-Baldi l'a évoquée; je crois que ce point fluctue et est éminemment compliqué à budgétiser correctement;
3. la participation cantonale au fonds d'infrastructures ferroviaires; ce montant est élevé, il a été en partie compensé par une augmentation des revenus.

Ce sont les points sur lesquels le groupe socialiste voulait s'exprimer. Avec ces considérations, nous accepterons le décret avec l'amendement de la CFG.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Je remercie tous les groupes pour leur prise de position.

Je constate également un certain relâchement budgétaire, certainement lié à une pression accrue en termes de dépenses. C'est l'un des éléments auxquels nous serons attentifs. Le Conseil d'Etat y travaille. Il y a des écarts qui se répètent, nous en sommes conscients. On tâche chaque année d'améliorer ce qui peut l'être.

Les Fribourgeoises et les Fribourgeois ont le choix de l'hospitalisation hors canton. Compte tenu des dépassements que nous avons, nous avons déjà incorporé des augmentations significatives au budget 2024 pour pouvoir mieux répondre, au niveau du budget, à ces éléments-là et de ce fait, diminuer les écarts. Cependant, on ne peut pas lutter contre l'hospitalisation hors canton puisqu'en Suisse, on peut choisir d'être hospitalisé hors canton. Je n'ai rien d'autre à relever.

**Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC).** Je constate que tous les groupes acceptent l'entrée en matière et le projet bis de la CFG. Je relève que le nombre d'arrêtés nous préoccupent davantage que le montant total. Pour certains, ce ne sont pas des dépenses urgentes, imprévisibles et indispensables. Je pense donc que le Conseil d'Etat doit travailler sur ces axes-là et veiller à garantir les montants qui sont votés dans les différents budgets.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

### I. Acte principal

#### *Art. 1*

**Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC).** A l'article 1 alinéa 1, puisque tous les montants ne sont pas compensés, nous avons précisé le montant total compensé pour ensuite introduire un nouvel alinéa pour la dépense qui n'est que partiellement compensée. Il s'agissait de la dépense en faveur du fonds d'infrastructures ferroviaires. Là, aucune compensation n'avait été trouvée lors de l'établissement du projet de décret.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Nous nous rallions à cette proposition de la commission.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des finances et de gestion.

> Modifié selon la proposition de la Commission des finances et de gestion (projet bis).

### II. Modifications accessoires

> Adopté.

### III. Abrogations accessoires

> Adopté.

### IV. Clauses finales

> Adopté.

### Titre et préambule

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des finances et de gestion.

> Modifié selon la proposition de la Commission de finances et de gestion (projet bis).

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 90 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur du projet de décret:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthé Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Anniek (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 90.*

*A voté contre:*

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

## Résolution 2024-GC-39 Erasmus+, il est temps de garantir une participation de la Suisse

Auteur-s: **Menétrey Lucie** (PS/SP, SC)  
**Levrat Marie** (PS/SP, GR)  
Dépôt: **12.02.2024** (BGC mars 2024, p. 6985)

### Prise en considération

**Menétrey Lucie** (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis étudiante à l'Université de Fribourg et je pourrais bénéficier d'une mobilité durant mes études. Je suis également coautrice de cette résolution.

Chloé et Caroline à Madrid, Capucine à Hanovre, Silvio à Reykjavik, Guillaume à Londres, Louise à Vienne, Arnaud à Turin, Nicolas à Paris: huit étudiant-e-s parmi tous ceux qui se forment ailleurs. Je n'ai cité que certain-e-s camarades de classe qui sont actuellement en séjour universitaire dans toute l'Europe. D'autres ont toutefois eu cette chance auparavant – vous en faites peut-être partie – et il ne fait nul doute que d'autres espèrent tenter l'expérience.

Vous nous direz certainement que nos Universités sont bonnes et que le corps étudiantin a la chance de se former dans les structures figurant parmi les meilleures au monde. Bien sûr. Nous demanderez-vous quelle utilité a cette résolution si de nombreuses étudiantes et de nombreux étudiants partent déjà dans le cadre de l'Université de Fribourg qui disposent également d'accords bilatéraux permettant les mobilités? Eh bien l'ouverture sur le monde, sur l'Europe en particulier, est essentielle parce qu'elle permet une expérience unique dont les étudiant-e-s reviennent grandi-e-s. De tels échanges représentent un investissement dans le savoir qui, nous en sommes persuadés, est un atout, non seulement pour le canton mais aussi pour le pays dans son ensemble. Il ne faut pas non plus oublier les bénéfices que cela représente pour la promotion de l'inclusion sociale.

Les bases étant posées, il nous semble important de rappeler ceci: la Suisse a fêté les dix ans de son exclusion au programme Erasmus+ le 9 février dernier. Dix ans, anniversaire, exclusion. Souhaitons-nous vraiment que ce genre d'événements marque notre politique de formation? Souhaitons-nous vraiment poursuivre cette cuisine que chaque université doit faire pour permettre la mobilité?

Chères et chers collègues, il est désormais temps d'agir, d'envoyer un signal clair, comme cela a été fait dans la grande majorité des cantons, pour toute une génération d'étudiant-e-s et pour les futures générations afin que la Suisse puisse réintégrer pleinement le programme Erasmus+, comme cela a déjà été le cas pour Horizon Europe en 2020. Participer à ce programme avec le statut de pays tiers ne suffit plus. Quand bien même les négociations ont été remises à l'ordre du jour par le Conseil fédéral, il y a lieu, par cette résolution, de demander que ce dernier présente sans délai un message relatif au financement d'Erasmus+ à l'Assemblée fédérale.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions du soutien que vous saurez accorder à cette résolution.

**Altermatt Bernhard** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Ich habe keine Interessenbindungen zu deklarieren, komme jedoch aus dem universitären Umfeld, wo es unzählige Studierende gibt, die von ungeregelten Beziehungen zwischen dem schweizerischen und dem europäischen Bildungsraum direkt betroffen sind.

Ich möchte hier alle im Rat aufrufen, sich solidarisch mit diesen jungen Menschen zu zeigen, genauso, wie wir uns regelmässig solidarisch mit der Landwirtschaft, mit dem Personal im Gesundheitswesen und in anderen Branchen mit verschiedenen Wirtschafts- und Gesellschaftszweigen zeigen.

Chers et chères collègues, en 1972, le peuple suisse a dit oui avec 78% à l'Accord de libre-échange avec l'Europe. En 1989 et 1990, la Suisse a signé deux accords sur la coopération européenne en matière d'assurance et de douane. L'échec de l'adhésion à l'Espace économique européen en 1992, avec 50,3%, a orienté la Suisse vers ce qu'on appelle la voie bilatérale. Au bout de dix ans de négociations, les Suisses disent oui au paquet de bilatérales I en 2000, avec 67,2%. Ce sont ces accords qui incluent le principe de la libre circulation des personnes, reconnu par la Suisse en échange de l'accès au marché européen. En 2005, le peuple suisse dit oui, avec 54,6%, à l'association aux accords de Schengen et de Dublin, mis en place pour gérer la migration et la lutte transfrontalière contre la criminalité en Europe. La même année, les Suisses acceptent, avec 56%, la libre circulation des personnes, l'extension de la libre circulation des personnes. L'année suivante, en 2006, le peuple accepte, avec 53,4%, la base légale du fameux "milliard de cohésion" favorisant l'intégration des pays de l'Europe de l'Est. En 2009, 59,6% des Suisses confirment une nouvelle fois le principe de la libre circulation et, la même année, le peuple consent à l'introduction de passeports biométriques qui feront partie de l'acquis de l'espace de Schengen.

Liebe Ratskolleginnen und Ratskollegen, im Jahr 2014, Frau Menétrey hat es gesagt, erfolgt ein Stolperstein, der uns heute noch, 10 Jahre später, Probleme bereitet. Mit demselben Resultat wie 1992 bei der Abstimmung über den Europäischen Wirtschaftsraum (EWR), stimmt eine knappe Mehrheit von 50,3 % der sogenannten Masseneinwanderungsinitiative zu. In genau diesem Jahr startet Europa das Programm Erasmus Plus. Die Abstimmung hat rasche Konsequenzen: Die Schweiz fliegt aus den europäischen Kooperationsprogrammen in den Bereichen Bildung und Forschung heraus, wo wir vorher, dank den Bilateralen I und II, voll teilnahmeberechtigt waren.

Im Jahr 2019 dann stimmen die Schweizer mit 63,7 % der Umsetzung der europäischen Waffenrichtlinie zu und 2022 mit 71,5 % der Übernahme der Frontex-Verordnung. Meine Damen und Herren, dies sind insgesamt 10 Ja, aber auch 2 Nein, die es alle zu respektieren gilt. Das ganze Dutzend Ja und Nein verpflichtet die Schweiz zum bilateralen Weg in den europäischen Beziehungen.

Wenn wir heute eine Resolution zur Beteiligung an Erasmus Plus verabschieden, hat dies in erster Linie symbolischen Charakter. Diese Symbolik fügt sich in eine Reihe von Vorstössen ein, denen unser Rat zugestimmt hat – ich erinnere an die Resolution und die Motion zum Forschungsprogramm "Horizon Europe" vom September 2021 und Mai 2022.

Wie Sie wissen, lancierte der Bundesrat vor drei Tagen, mit Rückendeckung der Bundesversammlung, neue Verhandlungen mit der Europäischen Union (EU). Die vorliegende Resolution sendet ein bescheidenes Signal zur Stärkung des Rückens

der schweizerischen Verhandlungsdelegation in Brüssel aus. Dies sollte uns allen am Herzen liegen, unabhängig unserer politischen Meinung zu Europa.

Chers et chères collègues, j'ai jeté un regard dans le Bulletin des sessions du Grand Conseil. Ces dix dernières années, nous avons exprimé notre solidarité, par voie de résolution, à l'agriculture, aux pêcheurs, à l'école et aux élèves, aux victimes de discrimination, d'abus et de conflits, également à des catégories plus impersonnelles mais autant importantes comme le trafic ferroviaire, les bases aériennes, la production d'énergie locale et le climat. Je vous remercie d'exprimer aujourd'hui cette même solidarité en soutien à la population estudiantine de notre pays en Europe.

**Galley Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Chers et chères collègues, le groupe de l'Union démocratique du centre a lu attentivement la demande de la résolution, déposée par nos collègues Menétrey et Levrat. Comme il est justement dit, depuis plus de dix ans, notre pays ne participe plus à ce programme. Dix ans, c'est long, mais cela dépend de quel côté on se place. Notre groupe est prêt à attendre encore un peu. De nombreux objets sont en train de bouger du côté de la Berne fédérale, notamment le programme-cadre Horizon Europe. Nous sommes d'avis qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs et vouloir proposer un financement tant que les négociations n'ont pas encore abouti. De plus, si ce programme peut favoriser des échanges estudiantins, nous n'avons pas l'impression que notre pays souffre dans le domaine de l'éducation.

Quant à la remarque concernant un éventuel renforcement de la crédibilité en vue d'autres sujets de négociations avec l'Europe, vous connaissez la position de l'UDC à ce sujet.

Avec ces considérations, notre groupe refusera cette résolution à l'unanimité.

**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Chers collègues, je suis présidente du Sénat de l'Université de Fribourg. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Tout le monde se souvient de l'exclusion de nos étudiants suisses de ce programme Erasmus, étudiants qui, du jour au lendemain, n'ont plus eu la possibilité de se rendre très facilement dans les Universités étrangères. C'est effectivement très dommage que l'accès à ce programme ait été coupé à nos étudiants à la suite de l'acceptation par le peuple de l'initiative contre l'immigration de masse. Ce serait donc souhaitable qu'ils puissent être réintégrés. Mais cette résolution est-elle le bon moyen? Certes, c'est sympathique de déposer une telle résolution. Mais on le sait, elle n'a qu'un poids déclaratif. Elle fera peut-être l'objet de quelques lignes dans nos journaux, mais rien au niveau des autorités fédérales. Elle sera classée. Au mieux à l'horizontal, mais plus vraisemblablement à la verticale.

En revanche, M<sup>mes</sup> les auteures, si vous voulez vraiment agir pour faire avancer ce dossier, ne pourriez-vous pas user de votre influence sur les syndicats, qui ont déjà annoncé vouloir bloquer le processus des négociations que le Conseil fédéral vient de reprendre avec l'Union européenne? Si ces négociations aboutissaient, je peux vous dire que le programme Erasmus s'ouvrirait immédiatement aux étudiants suisses. Soyez donc efficaces par les actes et pas seulement par les paroles. Même si le dépôt de cette résolution relève plus de la démonstration que de la réflexion, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux la soutiendra quand même. En effet, si un jour, le Grand Conseil décidait, dans sa grande sagesse, de mettre une éolienne dans cette salle, cette gestuelle nous permettrait de savoir où la mettre sans avoir besoin de poser un mât de mesure.

**Raetzo Tina** (*VEA/GB, BR*). Je parle au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet.

Comme l'a dit ma collègue Lucie Menétrey, la relance du dossier européen, annoncée par le Conseil fédéral, est une excellente nouvelle pour Horizon Europe et Erasmus+. En effet, ces programmes de mobilité présentent de nombreux avantages pour nos étudiants. Ces derniers découvrent de nouvelles cultures, langues et modes de vie. Cette mobilité permet le partage de connaissances, le réseautage international et j'en passe.

Actuellement, la communauté scientifique souffre également de cette exclusion puisque les chercheurs suisses ne peuvent pas coordonner de projets et n'ont pas accès aux subventions du Conseil européen de la recherche tout comme les PME et start-up suisses. Pour ces raisons, le groupe VERT·E·S et allié·e·s va soutenir en majorité cette résolution.

**Freiburghaus Andreas** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Ich habe keine Interessenbindung zu diesem Thema. Ich habe eine duale Berufsbildung genossen und ich spreche in meinem eigenen Namen.

Ich kann diese Ziele von Erasmus sehr gut nachvollziehen. Diese Austausch in Europa sind für die Studierenden wichtig. Aber ich frage mich, was wir hier im Kanton Freiburg machen, wenn wir heute diese Resolution nur in Französisch vorgeschützt bekommen. Da frage ich mich: Wo ist der Bilinguismus und müssen wir nicht zuerst im eigenen Kanton schauen, bevor wir dann die Fächer via Europa ausdehnen? Zudem bin ich der Auffassung, dass eine Resolution nicht einen politischen Wert hat in dieser Richtung.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Je vais soutenir cette résolution. Je trouve extrêmement difficile d'opposer étudiants, études, savoir, avec travailleurs, salariés et protection de leurs salaires. C'est évidemment ce que souhaitent faire certains.

Il est nécessaire de trouver un bon équilibre. Nous ne pouvons pas accepter et soutenir une libre circulation des personnes, soutenir un accord avec l'Europe, que ce soit au niveau des étudiants ou des salariés, dans la libre circulation, sans les protéger des conséquences possibles. Cette opposition est délétère. Elle ne nous amènera jamais à un résultat concret et solide. Il s'agit de trouver un chemin constructif. J'entends bien certains reprocher aux syndicats de défendre les salaires parce que certains ont intérêt à démanteler la protection des salariés dans ce pays. Cela est beaucoup plus délétère que de ne simplement pas vouloir s'engager pour un équilibre correct.

**Levrat Marie** (PS/SP, GR). J'ai récemment terminé mes études à l'Université de Fribourg. Je n'ai malheureusement pas pu bénéficier du programme spécifique Erasmus.

De quoi parlons-nous avec Erasmus? C'est un projet de mobilité de l'Union européenne pour les jeunes. La mobilité est essentielle pour trois raisons:

1. la langue: on en a parlé hier. Je suis un peu déçue de mon collègue Freiburghaus; il revient sur le bilinguisme alors qu'hier, son groupe a majoritairement voté contre la motion que j'ai déposée avec Pauline Robatel;
2. la solidarité: nous sommes dans un contexte de guerre. Il y a la guerre en Ukraine; dans l'Union européenne, on a accueilli des étudiants qui ont la possibilité de quitter l'Ukraine pour étudier. Nous avons donc cette solidarité-là dans le cadre du programme Erasmus;
3. l'immense expérience universitaire, expérience scolaire: on acquiert d'immenses compétences et connaissances en vivant à l'étranger pour un semestre ou deux.

Ces avantages ne touchent pas uniquement les étudiant-e-s. Ils se répercutent sur la société tout entière. Nous sommes dans un contexte de globalisation où la connaissance de l'autre est toujours plus importante. Ce que nous investissons aujourd'hui dans la formation des jeunes est toujours, toujours, un retour sur investissement.

J'aimerais répondre aux remarques formulées. M<sup>me</sup> de Weck, je connais votre passion pour les éoliennes mais parfois, il faut parler d'autre chose. Vous nous avez accusées de faire du vent avec cette résolution. Sachez qu'une résolution similaire a été déposée, en accord avec les associations universitaires, dans tous les cantons suisses pour faire pression au niveau fédéral. Cela ne s'inscrit pas dans un contexte de médiatisation, mais dans un contexte politique.

M. Freiburghaus, je ne vais pas revenir sur le bilinguisme. J'en ai déjà parlé.

Vous l'avez compris, Erasmus n'est pas uniquement un atout de formation génial. En vérité, c'est bien plus. Pourquoi déposons-nous cette résolution? On l'a dit, la Suisse a été exclue d'Erasmus il y a dix ans. Nous avons besoin d'un signal clair et fort des cantons. Cette résolution a été déposée dans tous les cantons suisses. Je ne pense pas qu'il faille opposer protection des salariés et programme Erasmus. Cela a déjà été dit par mon collègue. Cela relève bien entendu d'une compétence fédérale, mais les enjeux de formation sont tellement importants que je pense que cette résolution est adaptée. Je vous invite à la soutenir au vu de ces enjeux. Je vous prie d'envoyer un signal clair à Berne. Je vous remercie de votre soutien.

**Riedo Bruno** (UDC/SVP, SE). Ich wollte eigentlich nicht sprechen. Ich möchte noch meinen Kollegen korrigieren: Wir sind in der Fraktion Schweizerische Volkspartei nicht einstimmig dagegen. Es wird Zustimmungen und Enthaltungen geben. Aber wir werden grossmehrheitlich dagegen sein. Ich bin auch dagegen und wollte eigentlich nur auf den Knopf drücken, aber ich möchte doch zwei Sachen aufnehmen, die hier jetzt komisch platziert wurden.

Also diese Resolution mit der Ukraine-Resolution zu vergleichen, finde ich nicht angepasst. Da war eine grosse Zustimmung bei der Ukraine. Ich war selber einer der Verfasser und mit Bernard zusammen der Starter dieser Idee. Und hier reden wir über ein Programm, das für eine Gruppe von unseren Jugendlichen ein Vorteil, eine Gratisgeschichte sein kann. Und wenn dann die Berufsgattung, welche arbeitet, einen Lohn erhält und ihre Ausbildung grösstenteils selber bezahlt, habe ich auch gemacht 1988, meine Ausbildung in den "United States of America" (USA, deutsch Vereinigte Staaten von Amerika) habe ich selber bezahlt, miteinander vergleicht, Herr Jaquier, dann verstehe ich das als Gewerkschaftsmann nicht so ganz.

Ich bitte einfach, dass man das auch respektiert, dass man hier Nein sagen kann, und wenn dann die Resolution durchkommt, was ich annehme, nicht auf diese Personen schießt, die das einfach ein bisschen anders gewichten.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 67 voix contre 19. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté en faveur de la prise en considération:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL /



FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 67.*

*Ont voté contre:*

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 19.*

*Se sont abstenus:*

Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP). *Total: 4.*

## Loi 2020-DIAF-45

### Loi modifiant la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat

---

Rapporteur-e:	<b>Michellod Savio</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>09.10.2023</b> (BGC mars 2024, p. 6687)
Préavis de la commission:	<b>10.01.2024</b> (BGC mars 2024, p. 6723)
Remarque:	<b>Rapporteur de minorité: Grégoire Kubski</b>

---

#### Deuxième lecture

I. Acte principal : loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat (LEE)

*Titre de l'acte, art. 1 à art. 29b*

> Confirmation de la première lecture.

*Art. 29c (nouveau)*

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). M. le Président, je ne reviendrai qu'avec un seul amendement, que j'ai modifié par rapport à la première lecture, en ayant entendu les critiques légitimes qui ont été faites.

En première lecture, nous avons bien approfondi le fait que le sentiment de religiosité devenait beaucoup plus intense en prison et qu'il était important d'avoir des mesures pour éviter que ce sentiment de religiosité ne dérive vers l'intégrisme religieux.

A Fribourg, chacun est respecté dans ses différences, car chacun respecte la loi commune. Nous devons profiter de cette révision, à mon sens, pour qu'il y ait un message clair. Nous sommes pour le dialogue, nous sommes pour un vrai dialogue, qui peut soutenir la paix religieuse, mais nous mettons des limites claires pour lutter contre la radicalisation.

Ich habe die Kritik gehört, die bei der ersten Lesung geäußert wurde. Daher habe ich den Änderungsantrag geändert, um ihn präziser zu gestalten. Ich bin ein Linker, ja, und für Toleranz gegenüber Religionen, aber es ist wichtig, gegenüber Extremismus hart zu bleiben. Daher halte ich es für wichtig, dass der Grundsatz der Bekämpfung des religiösen Radikalismus im Gesetz verankert wird.

Je vous lis l'amendement, qui est donc modifié par rapport à la première lecture. Ce serait un nouvel article 29c, qui aurait pour 1<sup>er</sup> alinéa: "Le Conseil d'Etat peut mandater des aumôniers de communautés non reconnues afin de répondre à un intérêt public au sein des établissements publics." Et un 2<sup>e</sup> alinéa: "Le Conseil d'Etat prend des mesures pour lutter contre la radicalisation dans les établissements publics et dans le canton."

Au 1<sup>er</sup> alinéa, il s'agit simplement d'actualiser la loi par rapport au fait que, comme l'a dit le conseiller d'Etat en charge, on peut mandater un aumônier s'il y a un véritable besoin, ce qui se fait notamment en prison. La deuxième chose que j'ai véritablement modifiée, c'est le 2<sup>e</sup> alinéa: le Conseil d'Etat qui prend des mesures de lutte contre la radicalisation. Il s'agit de donner un mandat clair du Conseil d'Etat par rapport à la radicalisation, et je pense que c'est important d'ancrer ça dans la loi et de profiter de se dire: "Oui, on est pour la tolérance, mais il y a des limites, et ce sont les limites du vivre-ensemble."

Une chose que je dois clarifier, c'est la notion d'établissements publics. Par établissements publics, on entend prisons, donc établissements pénitentiaires, et hôpitaux. C'est quelque chose qui est très clair et qui s'inscrit dans la systématique de la loi. Donc, je pense que c'est important que l'on ait un message clair par rapport à notre lien entre les communautés religieuses et l'Etat. Avec cette modification, nous clarifions des droits qu'on peut donner, mais également des devoirs et des limites que l'on pose pour les religions, afin d'assurer le vivre-ensemble et la paix confessionnelle.

Je vous remercie de soutenir cet amendement.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** En préambule, je dois vous dire que j'ai été très surpris par certaines prises de position dans les médias à la suite de la première lecture et je me dois de corriger certaines affirmations qui étaient, pour ma part, totalement erronées, et qui démontrent soit une mauvaise compréhension des modifications de la présente loi, soit une volonté de manipulation de l'information, avec des affirmations trompeuses quant aux conséquences de ce projet de loi.

M. Peiry, vous avez affirmé en interview sur Radio Fribourg que la nouvelle loi permettra à des communautés religieuses d'être exonérées d'impôts et d'utiliser des salles de classe pour l'enseignement religieux et que vous préférez donc la loi actuelle. Je suis obligé de corriger ces propos puisque le projet qui est discuté ici ne change absolument rien sur ce point par rapport à la loi actuelle. En effet, l'exonération fiscale et la possibilité d'utiliser des locaux scolaires figurent déjà en toutes lettres dans la liste des prérogatives de la loi actuelle, à l'article 29 al. 1 let. b, d et e. Ce qui change par contre, dans ce projet de loi, ce sont les conditions pour obtenir ces prérogatives, qui sont complétées, qui sont renforcées, qui sont endurcies. En vous opposant au projet, vous allez exactement à l'inverse de ce que vous affirmez défendre, si l'on vous suit et que l'on reste aux droits actuels. En effet, une communauté pourrait aujourd'hui potentiellement être exonérée et enseigner dans des locaux scolaires sans les conditions imposées par le projet de loi que nous discutons. Il y a, en plus des conditions qui ont été mises, l'interdiction du prosélytisme, l'obligation d'accepter et de pratiquer le dialogue interreligieux ainsi que l'obligation de présenter une comptabilité, qui semblent, pourtant, vous tenir à cœur. Et ça, avec le projet de loi actuel, ce n'est pas inscrit.

Voilà la conséquence du rejet du projet, ni plus, ni moins: un accès plus facile et sans cautèle aux prérogatives citées.

Actuellement, une communauté religieuse peut parfaitement se constituer en association de droit privé, recevoir tous les fonds étrangers qu'elle peut obtenir, sans rendre de comptes à qui que ce soit. Et là, nous mettons des cautèles. Et j'ajouterai même qu'en application de la loi fédérale sur l'impôt direct, une telle association pourrait parfaitement déjà prétendre à l'exonération. Il y a même déjà des associations qui annoncent de manière parfaitement transparente sur leur site internet ces exonérations.

Vous l'avez compris, maintenir le statu quo, qui comporte déjà tous les défauts que vous critiquez, que vous prétendez combattre, mais qui n'offre aucun, mais aucun, des moyens qu'on a rajoutés pour contrer ces défauts, serait la conséquence du rejet du projet de loi actuel. Ce refus offrirait de plus en plus de laxisme à l'égard des communautés religieuses, en confirmant une législation actuelle qui comporte des lacunes béantes. Le projet qui vous est présenté ici pose des exigences claires, mais des exigences légitimes aussi. Il y a un juste équilibre entre un contrôle étatique et une ouverture au dialogue avec toutes les sensibilités qui composent le canton de Fribourg aujourd'hui.

Autre affirmation étrange et à contre-emploi entendue à la radio: M. le Député Kubski, vous avez affirmé que l'Etat refuse de prévenir la radicalisation, parce qu'il refuse d'inscrire la possibilité pour l'Etat de mandater des aumôniers de communautés non reconnues, et vous présentez de nouveau cet amendement avec quelques modifications et un complément. J'ai envie de dire que, sur ces affirmations, rien n'est plus faux! Le Conseil d'Etat, vous le savez, n'a pas attendu la proposition de la minorité de la commission pour traiter ce problème dans la loi. Il est même allé plus loin, puisqu'en 2016 déjà, la loi sur l'exécution des peines et des mesures prévoyait non seulement la possibilité pour l'Etat d'organiser un service d'aumônerie au sein des prisons, mais même l'obligation de le faire. Là encore, un bel exemple de balle dans le pied, puisqu'avec l'amendement de la minorité, le devoir qui oblige aujourd'hui l'Etat deviendrait, selon la formulation, une possibilité. Voilà, par rapport au rajout.

Le Conseil d'Etat n'a pas été interpellé sur le 2<sup>e</sup> alinéa. Je rappelle que c'est évident qu'on va lutter contre la radicalisation, mais une loi doit toujours être compréhensible. Effectivement, on fait de la communication, on fait des messages. Mais ce n'est pas dans la loi qu'on doit faire le message. La loi, elle, doit être simple, compréhensible, accessible pour tout le monde, et donc ne pas avoir d'articles superflus qui, aujourd'hui, n'apporteraient strictement rien puisque c'est la pratique qui est faite.

Voilà, M. le Président, je m'excuse pour ces propos un peu plus longs dans une deuxième lecture, mais je crois qu'il était important de rétablir les faits avant de poursuivre ce débat passionnant, sensible et important.

**Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE).** Comme je l'ai dit lors de la première lecture, la loi ne peut pas englober chaque situation spécifique. Chercher à combler des vides juridiques imaginaires ou à légiférer sur des pratiques acquises est donc un exercice futile. Les lois, les articles, les alinéas doivent émerger de nécessités concrètes et non de caprices législatifs. Lorsqu'une loi générale est en place comme celle que nous traitons ce jour, c'est l'interprétation juridique, la pratique et la jurisprudence qui donnent sens aux espaces non couverts par le texte légal, illustrant ainsi une forme d'intelligence collective. Dans sa pratique actuelle sur les aumôniers, comme l'a dit le représentant du Gouvernement, le Conseil d'Etat remplit parfaitement son rôle de pouvoir exécutif, en accord avec la lettre et l'esprit de la loi et va même plus loin, comme cela a été dit, que la demande du rapporteur de minorité. Donc, cet ajout est totalement superflu.

Je constate aussi l'adaptation de l'amendement, qui montre une volonté de la minorité de tenter de séduire la droite en évoquant la radicalisation. Cela est pourtant tout à fait superflu également puisque, en plus de la pratique qui était évoquée par le représentant du Gouvernement, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont déjà décidé de poursuivre le Plan d'action national pour prévenir et lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent. La proposition du député Kubski va d'ailleurs moins loin que le Plan d'action national, qui porte sur l'ensemble de la société. Cette proposition faite sur la radicalisation est donc au mieux inutile, au pire contre-productive. J'espère que ceux qui souhaitent vraiment lutter contre la radicalisation, et je pense particulièrement aux députés à ma droite, refuseront cet amendement et ne se laisseront pas prendre à cette tentative de la minorité de faire passer à tout prix un de leurs amendements, qui a été refusé en commission comme en première lecture. Je vous exhorte donc à rejeter cette proposition et à confirmer la première lecture.

**Boschung Bruno (Le Centre /Die Mitte, SE).** Ich versuche ein bisschen weniger ausschweifend zu werden in meiner Stellungnahme zu diesem "Amendement" als der Herr Staatsrat, den habe ich auch ein bisschen verstanden, oder der Sprecher der Mehrheit. Es war ja zu erwarten, dass dieses "Amendement" noch einmal kommt jetzt, weil es in der ersten Lesung relativ knapp eigentlich gescheitert ist. Ich möchte noch einmal dazu Stellung nehmen. Aber jetzt ist noch etwas dazu gekommen, also das ist noch jetzt ein bisschen schwieriger.

Also vielleicht zuerst zum ersten Teil: Hier wurden eigentlich die Antworten schon gegeben, die eigentlich auch die Mehrheit unserer Fraktion unterstützt, dass man hier sagt, der Staatsrat kann auch eben diese Seelsorge beauftragen, auch wenn sie nicht aus einem akkreditierten Umfeld kommt. Das kann er heute schon, das haben wir jetzt schon x-mal gesagt und es ist völlig unnötig, dass wir diesen Teil noch hier in dieses Gesetz einpflanzen. Also ich bitte Sie, widerstehen Sie dieser Versuchung, auch wenn es noch schön tönt. Es ist heute schon so, es ist völlig unnötig, dass wir das hier in dieses Gesetz aufnehmen.

Jetzt aber der zweite Teil: Also den halte ich für komplett daneben. Entschuldigen Sie mich, Herr Kollege Kubski. Ich möchte Sie daran erinnern, dass wir hier das Gesetz über die Beziehung zwischen der Kirche und dem Staat regeln. Jetzt wollen Sie hier einseitig eine Verpflichtung für den Staatsrat hineinpflanzen, in diesem Sinne, dass er sich hier gegen die Radikalisierung usw., insbesondere in öffentlichen Anstalten, Sie sprechen natürlich insbesondere von Gefängnissen, einsetzen soll. Das halte ich für daneben hier. Das hat hier überhaupt nichts zu suchen. Wie es gesagt wurde, vom Herrn Staatsrat, das ist sowieso etwas, womit man sich als Staatsrat ohnehin befassen muss. Aber das jetzt in ein Gesetz, wo die Beziehung zwischen Kirche und Staat geregelt wird, das ist die Priorität, einzupflanzen als einseitige Verpflichtung, das geht nicht.

Also ich bitte wirklich alle hier im Saal, lehnen Sie dieses "Amendement", auch mit "Alinéa" 1 und "Alinéa" 2, ab. Das ist völlig unnötig.

**Papaux David** (UDC/SVP, FV). Je m'exprime en mon nom propre par rapport à l'amendement déposé par notre collègue Kubski.

Alors concernant le 1<sup>er</sup> alinéa, le 29c nouveau, j'aurais pu penser qu'il était un peu inutile étant donné que c'est déjà ce qui se fait, mais mon collègue tient à l'ancrer dans la loi. Cela ne change pas grand-chose.

Par contre, concernant le 2<sup>e</sup> alinéa, je pense que c'est une très bonne chose. Cela va tout à fait dans le sens dans lequel je me suis exprimé il y a quelques jours. Il est important de lutter contre la radicalisation et je suis vraiment navré d'entendre que cet alinéa est superflu. Je ne partage absolument pas cet avis et, comme vous le voyez, je suis prêt à reconnaître les bonnes initiatives, même quand elles émanent de la gauche. Je suis ici pour œuvrer pour le bien commun et dépasser les clivages droite-gauche.

Cet alinéa ne diminue pas le champ d'action de l'Etat, comme on essaie de vous le faire croire, mais ça met juste une borne minimale. Alors, pour protéger et prévenir la radicalisation, je vous invite toutes et tous à voter en faveur de cet amendement.

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). J'ai de la peine à comprendre l'énergie développée par le rapporteur de la majorité pour combattre cet amendement, qui me semble être quelque chose d'évident puisqu'il s'agit de mettre une borne par rapport à certaines dérives de certaines religions qui vont contre le vivre-ensemble. Alors peut-être qu'il s'inspire de l'œuvre de Tolkien pour dire qu'il ne se prosterne devant personne, mais là, à mon sens, c'est une question de raison. Et puis, il est curieux qu'il prenne position sur un amendement qui est clairement bien modifié par rapport à celui qui a été traité en commission. C'est bien quelque chose de différent.

Au député Boschung: c'est vraiment quelque chose de complémentaire, quelque chose de nouveau, et cela a un lien, bien entendu, avec cette loi puisque ça traite des rapports entre l'Etat et les religions. Il y a, mine de rien, une frange dans certaines religions qui vont contre le vivre-ensemble. Et je crois que c'est notre devoir, à nous, comme législateurs, de profiter de cette révision pour aussi combler les lacunes par rapport aux mesures qui peuvent être prises contre certaines radicalisations. Et donc, je pense qu'il est tout à fait légitime que ça figure dans cette loi. Si on ne la met pas là, on la met où, en fait? C'est vraiment l'endroit idéal.

Et je crois que ce n'est pas illusoire – parce que le rapporteur disait que c'était une illusion ou un fantasme – mais que c'est une réalité. Il y a ces réalités-là, que ce soit dans les prisons ou que ce soit dans la société, et on doit prendre des mesures. Et je pense que c'est important que le Conseil d'Etat ne ferme pas les yeux par rapport à ces réalités-là et qu'on puisse lui donner les moyens d'agir, ne serait-ce qu'au niveau de la sensibilisation et d'autres mesures.

Je vous remercie de soutenir l'amendement.

**de Weck Antoinette** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je me permets de prendre la parole au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Je crois que c'est important de regarder la réalité en face. Qu'il y ait une radicalisation, je crois que tout le monde s'en rend compte. Et je pense que ceux qui la voient le plus rapidement et qui y sont confrontés, ce sont les gens qui sont sur le terrain. Donc, lorsqu'il y a un Plan national qui va plus loin que ce qu'on nous demande, pourquoi rajouter une petite couche cantonale qui n'apporterait absolument rien, comme nous l'a bien expliqué notre commissaire? Allons à l'essentiel! Dans nos lois, ne rajoutons pas des choses qui pourraient même, à la limite, entraver, parce que ce n'est pas ce que l'on veut!

Moi, ce que je veux, ce sont des choses concrètes. Je ne suis pas là pour me donner bonne conscience de faire une loi, en me disant, voilà, j'ai fait mon travail. Non, le travail doit se faire, surtout dans ces problèmes-là, sur le terrain. Ne mettons donc pas des embûches puisque là, on parle même de "peut mandater des aumôniers," alors que ça se fait déjà! Donc, c'est absolument inutile. Les mesures, elles, sont prises. Donc, c'est également inutile. Ne nous donnons pas l'impression de lutter contre la radicalisation en votant ce deuxième alinéa! Cette radicalisation, elle est là, on la combat, et j'ai entièrement confiance dans notre police, qui le fait déjà maintenant. Donc, en acceptant cet amendement, en fait, vous sciez le travail qui est fait sur le terrain. Et le travail, il est fait. Montrez qu'on a de la confiance en eux et qu'ils n'ont pas besoin d'avoir un article de loi pour faire ce travail. Donc, je vous demande de ne pas soutenir cet amendement.

> Au vote, la proposition de la minorité est refusée par 48 voix contre 47. Il y a 2 abstentions.

> Confirmation de la première lecture.

*Ont voté en faveur de la proposition de la minorité:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/

GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 47.*

*Ont voté contre:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herrenrutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 48.*

*Se sont abstenus:*

Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 2.*

*Art. 30a à 30d*

> Confirmation de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

**Vote final**

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 81 voix contre 13. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur du projet de loi:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 81.*

*Ont voté contre:*

Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 13.*

**Motion 2023-GC-167**

**Modification de la Constitution - Article 3 alinéa 1: ajout d'une lettre i) "Préserver un monde digne d'être vécu pour les générations futures"**

---

Auteur-s:	<b>Rey Benoît</b> (VEA/GB, FV) <b>Schmid Ralph Alexander</b> (VEA/GB, LA)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Dépôt:	<b>30.06.2023</b> (BGC septembre 2023, p. 3037)
Développement:	<b>30.06.2023</b> (BGC septembre 2023, p. 3037)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>23.01.2024</b> (BGC mars 2024, p. 7072)

---

**Prise en considération**

**Rey Benoît** (VEA/GB, FV). Notre motion voulait ancrer dans la Constitution le principe de la préservation d'un monde qui soit digne d'être vécu par les générations à venir. C'est quelque chose qui nous semble fondamental. C'est quelque chose qui tient de la responsabilité des politiciens que nous sommes et qui tient aussi de la responsabilité de toute personne, de tout parent, de tout entrepreneur, de ne pas péjorer le monde dans lequel nous vivons.

Le Conseil d'Etat nous a donné un certain nombre d'explications sur l'aspect vague de cette formulation, en donnant des informations intéressantes sur différentes approches qui parlent de préservation d'un monde digne d'être vécu.

Il nous donne toutefois un argument, en disant: votre idée est très bien, mais elle ne sert finalement pas à grand-chose, parce que ce que dit votre idée figure déjà dans le préambule de la Constitution fribourgeoise.

Alors, si on lit vraiment attentivement la Constitution fribourgeoise, on voit effectivement que dans le préambule, on parle de responsabilité, on parle de durabilité, on parle d'un certain nombre de choses. Alors le Conseil d'Etat nous dit que cela ne vaut pas la peine de le redire après. Sauf que, si je regarde l'article 3 dont nous parlons, on voit par exemple qu'il est mentionné, au point f, "la cohésion cantonale dans le respect de la diversité culturelle" – qui est mot pour mot ce qu'il y a dans le préambule –, ou "la protection de l'environnement" – ce qui est mot pour mot ce qu'il y a dans le préambule. Donc, le critère de la répétition n'est pas un critère absolu pour nous.

Nous avons discuté un peu avec mon collègue comotionnaire, en nous disant qu'il est de notre responsabilité vis-à-vis de la population fribourgeoise, et notamment vis-à-vis de la jeunesse de notre canton, de dire que nous, au Grand Conseil fribourgeois, sommes extrêmement soucieux de savoir ce qu'on va leur laisser comme monde qui soit digne d'être vécu.

Mais, j'ai quand même pris la précaution de faire le tour, ce matin, des responsables des groupes des autres partis politiques, et je me suis rendu compte à mon grand effarement qu'à la quasi-unanimité, les partis de droite ne voulaient pas soutenir cette motion.

Donc, conscient de ma responsabilité envers les générations futures, conscient de ma responsabilité comme député, conscient des aspirations légitimes de notre jeunesse, je ne veux pas que notre jeunesse entende un Grand Conseil lui refuser d'avoir une vie digne d'être vécue. C'est la raison pour laquelle nous retirons notre motion.

- > La motion est retirée par ses auteurs.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

- 
- > La séance est levée à 11 h 30.

*Le Président:*

**Adrian BRÜGGER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Patrick PUGIN**, secrétaire parlementaire